

D'ARDÈCHE EN HERMITAGE



2018

RAPPORT D'ACTIVITÉ

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
ARCHE Agglo

ÉDITO

Madame, Monsieur, Cher(e) collègue,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activité 2018 ARCHE Agglo. Il permet de dresser un état des lieux du travail et des actions menées cette année par l'agglomération. Elle est, après une année 2017 consacrée à l'assemblage des territoires fusionnés, celle de la consolidation des bases posées et des ambitions affichées.

Des fondations solides sur lesquelles il faut continuer de bâtir une véritable stratégie territoriale qui s'inscrit, certes dans la continuité des actions des anciennes intercommunalités mais également dans la reprise, l'harmonisation des compétences et l'indispensable cohésion et complémentarité entre communes et Agglo.

Un même élan partagé, pour donner à ce nouvel espace de vie, solidarité, confiance mutuelle et projets d'avenir au service de ses habitants unis dans la diversité et la complémentarité du territoire.

Ce document présente les actions concrètes, inscrites et portées collectivement dans notre stratégie politique principalement au service de la population en privilégiant cohésion, bien être, vie pratique, équipements mais aussi dynamisme et environnement. En termes d'attractivité, plusieurs dossiers stratégiques sont initiés et portés au titre du développement économique pour conforter et asseoir la compétitivité de notre territoire.

Je souhaite souligner le travail mené par les vice-présidents, les élus, l'ensemble des agents et les en remercier. L'implication et l'engagement de tous ainsi que l'esprit collectif qui nous anime sont les valeurs guides sur lesquelles nous construisons ARCHE Agglo avec sens, crédibilité et efficacité.

Bonne lecture à toutes et tous,

Frédéric SAUSSET
Président ARCHE Agglo

LE TERRITOIRE

4

LES COMPÉTENCES

8

L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

28

L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS 28

LES TRANSPORTS ET MOBILITÉS 30

L'HABITAT, LE FONCIER 32

LE TOURISME 33

L'ÉCONOMIE 36

LES RIVIÈRES L'ENVIRONNEMENT

50

LES RIVIÈRES 50

L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT 52

L'AGRICULTURE 53

LES MILIEUX ET ESPACES NATURELS SENSIBLES 54

L'ÉNERGIE ET LE CLIMAT 55

LA GOUVERNANCE

5

LES MOYENS GÉNÉRAUX

13

LES RESSOURCES HUMAINES 14

LES FINANCES 16

LA COMMUNICATION 19

LE SYSTÈME D'INFORMATIONS 22

LA GESTION DU PATRIMOINE ET LES TRAVAUX NEUFS 23

L'ASSISTANCE AUX COMMUNES 27

LA SOLIDARITÉ, L'ENFANCE, LA JEUNESSE ET LES SERVICES À LA POPULATION

38

LA PETITE ENFANCE 39

L'ENFANCE 40

LA JEUNESSE 42

LES SENIORS ET L'AUTONOMIE 44

LE NUMÉRIQUE 46

LA CULTURE ET LE SPORT 47

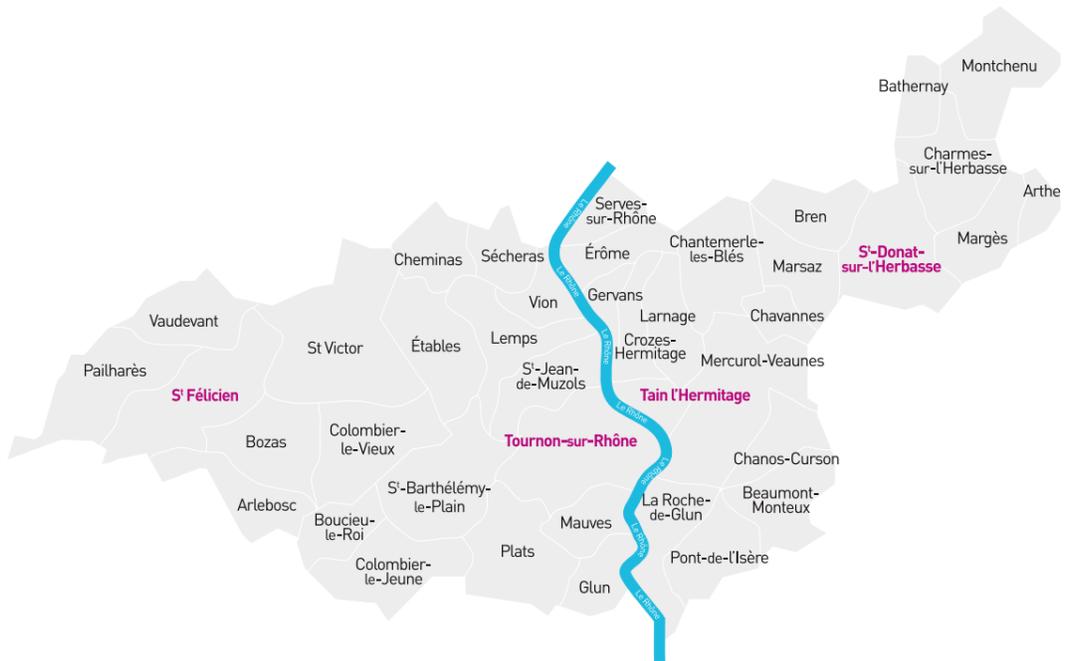
LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

56

LE TERRITOIRE

ARCHE Agglo est un nouveau territoire de coopération intercommunale né le 1^{er} janvier 2017 de la fusion des communautés de communes du Pays de l'Herbasse, d'Hermitage Tournonais et du Pays de Saint-Félicien.

ELLE RASSEMBLE 41 COMMUNES ET 55 900 HABITANTS.



ARLEBOSC, ARTHEMONAY, BATHERNAY, BEAUMONT-MONTEUX, BOUCIEU-LE-ROI, BOZAS, BREN, CHANOS-CURSON, CHANTEMERLE-LES-BLÉS, CHARMES-SUR-L'HERBASSE, CHAVANNES, CHEMINAS, COLOMBIER-LE-JEUNE, COLOMBIER-LE-VIEUX, CROZES-HERMITAGE, ERÔME, ETABLES, GERVANS, GLUN, LARNAGE, LEMPS, MARGÈS, MARSAZ, MAUVES, MERCUROL-VEAUNES, MONTCHENU, PAILHARÈS, PLATS, PONT-DE-L'ISÈRE, LA ROCHE-DE-GLUN, SAINT-BARTHÉLEMY-LE-PLAIN, SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE, SAINT-FÉLICIEN, SAINT-JEAN-DE-MUZOLS, SAINT-VICTOR, SÉCHERAS, SERVES-SUR-RHÔNE, TAIN L'HERMITAGE, TOURNON-SUR-RHÔNE, VAUDEVANT, VION

LA GOUVERNANCE

UNE GOUVERNANCE QUI SE MET EN PLACE AVEC TOUJOURS UNE FORTE IMPLICATION DE L'ENSEMBLE DES ÉLUS DU TERRITOIRE. Cette très forte mobilisation est la preuve de notre volonté d'aller de l'avant en

associant de manière très régulière les représentants de nos communes. ARCHE Agglo doit être au plus près des attentes de nos concitoyens et les conseillers municipaux sont les vecteurs principaux de cette relation.

Un conseil d'agglomération

constitué de 71 membres titulaires et 34 membres suppléants issus des 41 conseils municipaux.

Un bureau

composé du Président et de 15 vice-présidents et d'un conseiller délégué en charge de la politique sportive.

21 groupes de travail

au sein desquels siègent 267 élus communautaires et municipaux.

Une conférence des maires dont le rôle est

- assurer une information sur les évolutions en matière réglementaire d'intérêt communautaire,
- donner un avis sur la cohérence des projets nouveaux,
- proposer des ajustements sur les enjeux et priorités du projet territorial,
- préconiser des adaptations sur les projets, si nécessaire,
- réaliser une mesure annuelle de la performance du projet de territoire (rapport d'activité).

DONNÉES CHIFFRÉES 2018

- 9 RÉUNIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
- 16 RÉUNIONS DE BUREAUX
- 72 RÉUNIONS DE COMMISSIONS
- 3 RÉUNIONS DE LA CONFÉRENCE DES MAIRES
- 222 DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
- 246 DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN APPLICATION DE SES DÉLÉGATIONS

LES COMMISSIONS

- FINANCES
- RESSOURCES HUMAINES / MUTUALISATION
- PATRIMOINE ET INFRASTRUCTURES
- COMPÉTENCES ET SERVICES AUX COMMUNES
- CULTURE
- PETITE ENFANCE
- ENFANCE / JEUNESSE
- SENIORS ET AUTONOMIE
- EAU / ASSAINISSEMENT
- DÉCHETS
- COMPLEXE HÔTELIER LE FÉLICIEN
- DOMAINE DU LAC DE CHAMPOS
- VOIES DOUCES
- TAXE DE SÉJOUR
- VIARHÔNA
- ÉCONOMIE
- AGRICULTURE
- ENVIRONNEMENT / MILIEUX NATURELS
- RIVIÈRES
- HABITAT / LOGEMENT
- AMÉNAGEMENT

	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
Arlébosc	Michel Gay	Raphaël Costet
Arthemonay	Jean-Louis Bonnet	Claude Mounier
Bathernay	Françoise Ducros	Jérôme Fermond
Beaumont-Montoux	Bruno Sénéclauze	Emmanuelle Roche
Boucieu-le-Roi	Patrick Fourchegu	Christophe Noyerie
Bozas	Jean-Marc Régal	Yves Minodier
Bren	Serge Debrie	Ludovic Robert
Chanos-Curson	Jacques Pradelle	Nicole Mucchielli
Chantemerle-les-Blés	Pascal Amblard	Marie-Anne Marchello
Charmes	Fernand Pellat	Valérie Ginot
Chavannes	Jacques Pochon	David Bernard
Cheminas	Christiane Ferlay	André Blachon
Colombier-le-Jeune	Delphine Comte	Nadine Serrette
Colombier-le-Vieux	Béatrice Four	Catherine Maicherak
Crozes-Hermitage	Chantal Bouvet	Patrick André
Érôme	Dominique Genin	Patrick Lambert
Étables	Pascal Seignovert	Cécile Tracol
Gervans	Pascal Claudel	Jean-Sébastien Guier
Glun	Jacques Luyton	Jean-Jacques Peytel
La-Roche-de-Glun	Hervé Chaboud Martine Chêne Michel Gounon Jean-Pierre Ollier	
Larnage	Max Osternaud	Marie-Thérèse Prot
Lemps	Patrick Cettier	Mireille Desestret
Margès	Jean-Louis Morin	Jean-Paul Valette
Marsaz	Paul Moro	Philippe Leder
Mauves	Franck Menèroux	Isabelle Denis
Mercuriol-Veaunes	Michel Brunet Véronique Blaise Alain Sandon	
Montchenu	Roger Vossier	Jean-Claude Michat
Pailharès	Jérôme Sérayet	Claudine Jouffron
Plats	Michel Cluzel	Guy Faure
Pont-d'Isère	Marie-Claude Lambert Daniel Roux Alain Baccaro	
Saint-Barthélémy-le-Plain	Thierry Dard	Didier Buffière
Saint-Donat-sur-l'Herbasse	Aimé Chaléon Marie-Pierre Manlihot Claude Fourel Christine Jouvin	
Saint-Félicien	Jean-Paul Chauvin	Luc Sovignet
Saint-Jean-de-Muzols	André Arzalier Myriam Farge Mickaël Boissie	
Saint-Victor	Jacques François	Alain Mesbah-Savel
Sécheras	Pascal Balay	Remy Trollat
Serves-sur-Rhône	Brigitte Giacomino	Gérard Birraux
Tain l'Hermitage	Xavier Angeli Michaël Verdier Emmanuela Torre Danielle Lecomte Guy Chomel Bernadette Durand Emmanuel Guiron	
Tournon-sur-Rhône	Frédéric Sausset Delphine Roger-Dalbert-Bancel Laurent Barryer Catherine André Paul Barbary Alphonse Sanchez Patrick Goudard Annie Fournier Florence Croze Jean-Marie David Sandrine De Vettor Bruno Faure Liliane Burgunder	
Vaudevant	Laëtitia Bourjat	Denis Mandon
Vion	Michel Darnaud	Jean-Pierre Vivier

LE BUREAU



Frédéric SAUSSET
Président
TOURNON-SUR-RHÔNE



Xavier ANGELI
1^{er} Vice-Président
TAIN L'HERMITAGE
PROJET DE TERRITOIRE



Jean-Paul CHAUVIN
2^e Vice-Président
SAINT-FÉLICIEN
HARMONISATION DES
COMPÉTENCES, SERVICES
AUX COMMUNES



Marie-Pierre MANLHIOT
3^e Vice-Présidente
SAINT-DONAT-
SUR-L'HERBASSE
RESSOURCES HUMAINES ET
MUTUALISATION



Franck MENEROUX
4^e Vice-Président
MAUVES
PATRIMOINE
COMMUNAUTAIRE
ET ÉQUIPEMENTS



Jacques PRADELLE
5^e Vice-Président
CHANOS-CURSON
AGRICULTURE,
ENVIRONNEMENT
ET RURALITÉ



Jean-Louis BONNET
6^e Vice-Président
ARTHEMONAY
FINANCES, PROSPECTIVE
FINANCIÈRE ET MOYENS
GÉNÉRAUX



André ARZALIER *
7^e Vice-Président
SAINT-JEAN-DE-MUZOLS
RIVIÈRES



Chantal BOUVET
8^e Vice-Présidente
CROZES-HERMITAGE
PETITE ENFANCE



Delphine COMTE
9^e Vice-Présidente
COLOMBIER-LE-JEUNE
ENFANCE ET JEUNESSE



Michel BRUNET
10^e Vice-Président
MERCUROL-VEAUNES
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE



Christiane FERLAY
11^e Vice-Présidente
CHEMINAS
SOLIDARITÉS
ET SERVICE
À LA POPULATION



Jérôme SERAYET
12^e Vice-Président
PAILHARÈS
COLLECTE ET TRAITEMENT
DES ORDURES MÉNAGÈRES



Max OSTERNAUD
13^e Vice-Président
LARNAGE
TOURISME



Fernand PELLAT
14^e Vice-Président
CHARMES-SUR-
L'HERBASSE
EAU ET ASSAINISSEMENT



Michel CLUZEL
15^e Vice-Président
PLATS
HABITAT ET LOGEMENT

* ARCHE Agglo déplore le décès d'André ARZALIER, le 30 juin 2019.

LES COMPÉTENCES

ARCHE Agglo disposait au 1^{er} janvier 2017 des compétences héritées de ses trois membres fondateurs et qui avaient vocation à s'appliquer de manière territoriale pour celles relevant des blocs optionnels et facultatifs.

En application de l'article L 5211-41-3 du CGCT, le conseil d'agglomération disposait d'un délai d'un an pour décider de restituer une partie des compétences optionnelles aux communes concernées. Ce délai était porté à deux ans pour les compétences supplémentaires.

Le bureau communautaire a souhaité associer l'ensemble des communes à la réflexion portant sur les devenir des compétences optionnelles et supplémentaires et a opté pour une révision statutaire.

PAR UN ARRÊTÉ INTER PRÉFECTORAL DU 6 AVRIL 2018, MESSIEURS LES PRÉFETS DE LA DRÔME ET DE L'ARDÈCHE ONT ENTÉRINÉ LES COMPÉTENCES UNIFIÉES DE NOTRE INTERCOMMUNALITÉ. À CETTE DATE, NOTRE AGGLOMÉRATION PREND OFFICIELLEMENT LE NOM D'ARCHE AGGLO.

LES STATUTS EN VIGUEUR DEPUIS LE 6 AVRIL 2018

Article 4 : compétences obligatoires

Art. 4-1 : développement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

Art. 4-2 : aménagement de l'espace communautaire

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- Création et réalisation de zones d'aménagement concertée d'intérêt communautaire
- Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code

Art. 4-3 : équilibre social de l'habitat

- Programme local de l'habitat
- Politique du logement d'intérêt communautaire
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

Art. 4-4 : politique de la ville

- Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville

Art. 4-5 : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement

- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (alinéa n°1)
- Entretien et aménagement de cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau (alinéa n°2)
- Défense contre les inondations et contre la mer (alinéa n°5)
- Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (alinéa n°8)
- Protection et conservation des eaux superficielles et souterraines (alinéa n°7)
- Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques (alinéa n°11)
- Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique (alinéa n°12)

Art. 4-6 : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

Art. 4-7 : collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Article 5 : compétences optionnelles

Art. 5-1 : création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire

Art. 5-2 : protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

- Lutte contre la pollution de l'air
- Lutte contre les nuisances sonores
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

Art. 5-3 : construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Art. 5-4 : action sociale d'intérêt communautaire

Article 6 : compétences facultatives

Art. 6-1 : communications électroniques

- Établissement, exploitation et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques dans les conditions prévues par la loi
- Réalisation de toute prestation, acquisition ou travaux nécessaires au développement de ces infrastructures et réseaux
- Gestion des services correspondant à ces infrastructures et réseaux
- Organisation de l'expertise financière, technique et juridique de toute question intéressant la réalisation, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques
- Passation de tout contrat nécessaire à l'exercice de ces activités
- Adhésion au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique
- Actions de promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Art. 6-2 : assainissement non collectif

- Contrôle de la conception et de la réalisation des installations d'assainissement non collectif neuves
- Contrôle du fonctionnement et de l'entretien des installations d'assainissement non collectif existantes
- Études et/ou travaux relatifs à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif.

Art. 6-3 : développement touristique

- Élaboration et mise en œuvre d'une politique pluriannuelle de développement touristique
- Gestion et entretien du Domaine du Lac de Champos

- 4 BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES
 - MAUVES
 - MERCUROL-VEAUNES
 - DOMAINE DU LAC DE CHAMPOS
 - SAINT-FÉLICIEN
- MAISON DES VINS / DOUANE
- 4 GARES
 - BOUCIEU-LE-ROI
 - SAINT-BARTHELEMY-LE-PLAIN
 - GARE DU TRAIN DE L'ARDÈCHE TOURNON-SUR-RHÔNE/SAINT-JEAN-DE-MUZOLS,
 - SAINT-JEAN-DE-MUZOLS
- ESPACE AQUATIQUE « LINAË »
- GYMNASÉ DE SAINT-FÉLICIEN
- MAISON DES ASSOCIATIONS DE SAINT-FÉLICIEN
- DÉPÔT & LOCAL TECHNIQUE DE SAINT-FÉLICIEN
- STATION-SERVICE DE SAINT-FÉLICIEN
- BÂTIMENT INDUSTRIEL NECTARDÉCHOIS
- HÔTEL « LE FÉLICIEN »
- DOMAINE DU LAC DE CHAMPOS
- PLATEAU SPORTIF MARGÉS
- MJC + ÉCOLE DE MUSIQUE À SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE
- ESPACE DES COLLINES À SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE
- GENDARMERIE + LOGEMENTS À SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE
- MAISON DE RETRAITE DE SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE
- STATION D'ÉPURATION DU LAC DE CHAMPOS
- MAISON DIT « SILVESTRE » À SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE
- PONT BASCULE À SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE
- LOCAL « CROIX ROUGE » À SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE
- CENTRES MULTI-ACCUEIL
 - « COULEUR GRENADINE »
 - « LES P'TITS BOUCHONS » ET RAM
 - « POMME D'API » ET CMS
 - « LES MARMOTTES »
 - « PLANÈTE MÔME CENTRE »
 - « PLANÈTE MÔME SUD LUETTES »,
 - « PERLE DE LUNE »
 - « CROQUE LUNE »
 - « LES LOUPIOTS »
 - « LES P'TITS LOUPS »
 - « LA FARANDOLE »
 - « LA COURTE ÉCHELLE »
- MAISON DE LA FAMILLE À SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE
- 3 DÉCHÈTERIES
 - TOURNON-SUR-RHÔNE
 - SAINT-FÉLICIEN
 - SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE
- 14 TERRAINS MULTISPORT
 - MERCUROL
 - VEAUNES
 - ERÔME
 - SERVES-SUR-RHÔNE
 - GERVAIS
 - CHANTEMERLE-LES-BLÉS
 - LARNAGE
 - CHANOS-CURSON
 - PONT-DE-L'ISÈRE
 - LA-ROCHE-DE-GLUN
 - BEAUMONT-MONTEUX
 - TAIN-L'HERMITAGE : LYCÉE HÔTELIER
 - TAIN-L'HERMITAGE : SKATE PARC
 - CROZES-HERMITAGE

- Accompagnement et soutien à l'organisation de l'Ardéchoise cyclotouriste
- Soutien à la valorisation et au développement de la Société Nouvelle du Chemin de Fer du Vivarais
- Création, aménagement et entretien de sentiers de randonnées s'inscrivant dans un plan global de développement et de renforcement de la pratique à l'échelle du territoire de l'agglomération, en lien avec le schéma des mobilités
- Création, aménagement, signalisation et entretien des itinéraires de mobilité douce : la Viarhona, la liaison entre la Viarhona et le Train de l'Ardèche, le projet de liaison douce en rive gauche et en rive droite du Rhône et les voies inscrites au schéma des mobilités douces (schéma des pistes cyclables).

Art. 6-4 : développement culturel

- Élaboration d'une politique visant à conforter et développer la vie culturelle sur le territoire, et mise en œuvre des actions retenues.
- Gestion de l'école de musique du Pays de l'Herbasse.
- Étude pour l'extension de la compétence enseignement musical sur l'ensemble du territoire.
- Gestion et/ou création de centre multimédia
- Élaboration d'un schéma de lecture publique et participation au fonctionnement des infrastructures en partenariat avec les conseils départementaux Drôme et Ardèche.

Art. 6-5 : politique du développement de la pratique sportive sur le territoire intercommunal

- Élaboration d'une politique visant à conforter et développer la pratique sportive sur le territoire, et mise en œuvre des actions retenues.

Art. 3-6 : emploi

- Participation et soutien à la mission locale pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes
- Participation à la Maison de l'emploi

Art. 6-7 : apprentissage de la natation pour les scolaires

- Apprentissage de la natation pour les élèves des classes élémentaires des écoles publiques et privées au centre aquatique Linaë.

Art. 6-8 : santé

- Élaboration d'un diagnostic local de santé à l'échelle du territoire communautaire.

Art. 6-9 : animation des politiques contractuelles passées avec l'Europe, l'Etat, la Région, le Département

Art. 6-10 : entretien et gestion d'équipements publics propriété communautaire (cf. liste page précédente)

Art. 6-11 : cession en pleine propriété de terrains permettant l'implantation d'équipements publics (casernes de pompier, collège...)

Art. 6-12 : agences postales intercommunales dont mise à disposition d'agents auprès des communes

L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Parallèlement à l'écriture des statuts d'ARCHE Agglo, le conseil s'est attaché à définir l'intérêt communautaire qui qualifie certaines de nos compétences (délibération n°2017-295 du 14 décembre 2017).

Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire : sont d'intérêt communautaire toutes les opérations s'inscrivant dans le cadre du financement FISAC.

Création et réalisation de zones d'aménagement concertées d'intérêt communautaire : sont d'intérêt communautaire les ZAC ayant pour objet la réalisation d'équipements communautaires.

Politique du logement d'intérêt communautaire, actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire, amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire : sont d'intérêt communautaire les actions inscrites dans le PLH Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées : est d'intérêt communautaire le soutien à l'hébergement de première urgence.

Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire : sont d'intérêt communautaire les voies d'accès aux sites naturels remarquables des belvédères surplombant la corniche du Rhône : Pierre Aiguille, Méjeans, Puy de Serves.

Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire les nouvelles constructions suivantes : la réalisation d'une médiathèque, les équipements nécessaires à l'exercice d'une des compétences de la communauté d'agglomération, les équipements dont les conditions d'accès seront identiques pour la population du territoire communautaire (un centre cinéaire par exemple).

Actions sociales d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire : élaboration, animation et mise en œuvre de toutes politiques contractuelles associant les partenaires institutionnels et associatifs dans le domaine de l'action sociale.

En matière de politique de soutien en faveur des personnes âgées :

- Amélioration de la coordination autour de la personne âgée et/ou handicapée
- Soutien des actions de prévention et de lutte contre l'isolement
- Implication dans l'adaptation du cadre de vie
- soutien financier au service de portage de repas à domicile
- Accueil, pour l'information et l'orientation des personnes âgées et de leurs familles

En matière d'enfance et de famille, soutien technique et financier et/ou gestion des équipements existants destinés à l'accueil de la petite enfance :

- les P'tits Bouchons à Tain l'Hermitage,
- Pomme d'Api à Tain l'Hermitage,
- Couleur Grenadine à Pont-de-l'Isère,
- les Marmottes à La-Roche-de-Glun,
- les P'tits Loups à Crozes-Hermitage,
- la Farandole à Beaumont-Montoux,
- les Loupiots à Chanos-Curson,
- Perle de Lune à Saint-Barthélemy-le-Plain,
- Croque Lune à Etables,
- les Lutins à Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
- la Courte Echelle à Saint-Félicien,
- Planète Môme centre à Tournon-sur-Rhône,
- Planète Môme Sud à Tournon-sur-Rhône, le relais d'assistants maternels constitué de 4 antennes territoriales.

Création d'équipements destinés à l'accueil de la petite enfance (micro-crèches, crèches, haltes garderies ainsi que toute structure d'accueil de la petite enfance résultant des dispositions légales et réglementaires en vigueur) à l'exception des structures d'initiative privée.

En matière d'enfance et de famille, soutien technique et financier et/ou gestion des accueils de loisirs sans hébergement suivant dans le cadre de leurs activités à destination des enfants de 3 à 17 ans sur le temps extra-scolaire (vacances scolaires et mercredi) :

- les Petites canailles à Saint-Félicien,
- les Luettes à Tournon-sur-Rhône,
- MJC/CS à Tain l'Hermitage,
- les Bip Bops à Pont-de-l'Isère,
- l'Île aux Enfants à Beaumont-Montoux,
- les Turlutins à Chanos-Curson,
- le sou des écoles à Tain l'Hermitage,
- Seb Sport Events à Érôme,
- Mozaïque à Tournon-sur-Rhône,
- les Fripouilles à Plats,
- les Petites Colombes à Colombier-le-Jeune,
- MJC à Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
- les Castors à Saint-Jean-de-Muzols,
- la Maison du Jeu à Saint-Donat-sur-l'Herbasse.

En matière de jeunesse, définition d'une politique multithématique et d'un programme d'actions en faveur de la jeunesse 12/25 ans :

- Animation de proximité
- Animation socioculturelle et de loisirs
- Actions en faveur de la santé, de l'emploi et de l'insertion, de la prévention des jeunes
- Création de lieux ressources et d'informations
- Action d'accompagnement à la parentalité

Soutien aux actions concourant à la mise en œuvre du projet conduit par ARCHE Agglo de :

- la maison des jeunes/centre socioculturel de l'Herbasse ;
- la ludothèque du Pays de l'Herbasse ;
- la MJC/centre social de Tain l'Hermitage ;
- centre socioculturel de Tournon-sur-Rhône ;
- l'espace de vie social de l'association des collines de Chanos-Curson.

En matière de politique de soutien en faveur des personnes en difficulté :

- Impulsion d'une coordination et développement de services en direction des publics précaires
- Amélioration de l'accès à la santé des publics précaires et fragilisés
- Actions de prévention spécialisées en faveur de la jeunesse

LES MOYENS GÉNÉRAUX

LES MOYENS GÉNÉRAUX CONSTITUENT LA BASE SUR LAQUELLE REPOSE TOUTE L'ACTION D'ARCHE AGGLO. SANS EUX IL NE PEUT Y AVOIR DE RÉPONSES EFFICIENTES AUX ATTENTES DE NOS CONCILOYENS ET DE NOS COMMUNES.

L'année 2018 a été consacrée à la convergence des méthodes de travail des équipes issues des trois collectivités fusionnées, et à la mise en place d'une pratique commune adaptée à la nouvelle réalité territoriale et à la taille de notre collectivité. L'objectif est de permettre aux équipes opérationnelles de se consacrer pleinement et sereinement aux projets de développement de notre territoire.

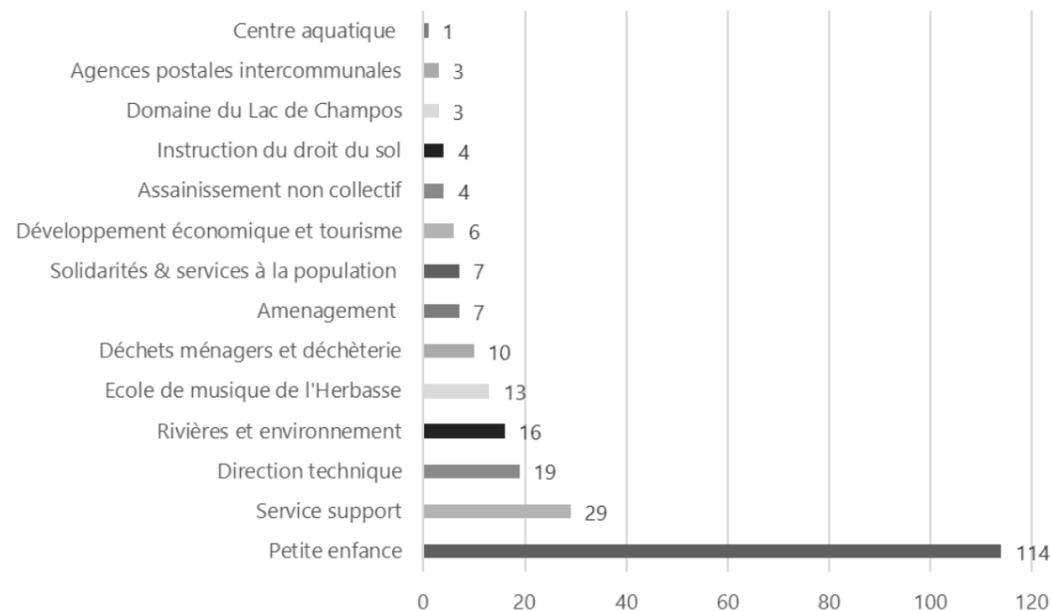
LES MOYENS GÉNÉRAUX

- LES RESSOURCES HUMAINES
- LES FINANCES
- LA COMMUNICATION
- LE SYSTÈME D'INFORMATION
- LA GESTION DU PATRIMOINE ET LES TRAVAUX NEUFS
- L'ASSISTANCE AUX COMMUNES

LES RESSOURCES HUMAINES

Les agents ARCHE Agglo en constituent sa force vive. C'est sur eux que s'appuie son action quotidienne au service du territoire et de sa population. Ils sont issus dans leur immense majorité d'une des trois collectivités concernées, et l'émergence d'un véritablement sentiment d'appartenance à une seule et même équipe est un enjeu primordial auquel s'attache le service des ressources humaines de manière quotidienne.

Les services au 1^{er} janvier 2018



Au 1^{er} janvier 2018 ARCHE Agglo comptait 236 agents tous secteurs d'activités confondus, représentant 204,6 équivalent temps plein.

L'effectif est porté à 260 agents durant les mois de juillet et août avec l'embauche de personnel saisonnier affecté au fonctionnement du Domaine du lac de Champos et des accueils de loisirs de Saint-Félicien et Tournon-sur-Rhône.

Les actions 2018

SCHÉMA DE MUTUALISATION

- Validation d'un schéma de mutualisation, et mise en place d'un service commun « achats/commande publique » avec les communes de Tournon-sur-Rhône et Saint-Donat-sur-l'Herbasse.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Mise en place d'un règlement de fonctionnement commun à tous les agents ARCHE Agglo et harmonisation de la politique sociale.

DÉVELOPPEMENT DES SERVICES

- Organisation du nouveau service mobilités et transports en lien direct avec la nouvelle compétence Transport transférée par la région Auvergne-Rhône-Alpes.
- Mise en place des moyens humains adaptés à la gestion directe de l'accueil de loisirs de Tournon-sur-Rhône.

RENFORCEMENT DES FONCTIONS D'ENCADREMENT

- Recrutement d'une directrice générale adjointe en charge du pôle développement / aménagement
- Recrutement d'une cadre de santé attachée à la direction de la petite enfance.

Les objectifs 2019

- Développer les fonctions de prévention, santé et sécurité au travail
- Définir les bases d'un régime indemnitaire identique pour l'ensemble des agents
- Développer les fonctions de pilotage de la formation notamment dans une logique de mutualisation avec les communes volontaires.
- Anticiper, piloter et adapter la masse salariale au plus juste au regard des nouvelles compétences ARCHE Agglo (transport scolaire – septembre 2019, eaux assainissement janvier 2020, et pratique musicale horizon 2021).

LES FINANCES

Si l'élaboration du budget primitif 2017 s'est faite par consolidation des budgets des trois collectivités fusionnées, l'établissement du budget primitif 2018 a un été un des premiers temps fort de l'existence d'ARCHE Agglo.

Précédé d'un débat d'orientation budgétaire, il a permis de mesurer au plus juste les enjeux financiers auxquels nous sommes confrontés.

Il est apparu nécessaire d'être vigilant sur l'évolution de notre capacité d'autofinancement (montant disponible pour l'investissement après prise en charge des frais de fonctionnement) et du remboursement de la dette.

Aussi avant d'établir un nouveau programme d'investissement, le choix a été fait de privilégier les projets engagés par les collectivités fusionnées.

RENÉGOCIATION DE LA DETTE

MONTANT RENÉGOCIÉ : **6 243 061 €**
SOIT 26 % DU CAPITAL RESTANT
AU 1^{ER} JANVIER 2018

NOMBRE DE PRÊTS RENÉGOCIÉS :
10 EMPRUNTS SOIT 22 %
DU PORTEFEUILLE GLOBAL

TAUX MOYEN DE LA TOTALITÉ
DE L'ENCOURT EN 2018 : **2.68 %**

TAUX MOYEN DE LA TOTALITÉ
DE L'ENCOURT EN 2019,
APRÈS RENÉGOCIATION : **2 %**

GAIN FINANCIER : **299 380 €**

ZOOM
SUR UNE ACTION
2018

Les actions 2018

- Développement des fonctions d'achats au sein d'une cellule « commande publique » mutualisés avec les communes de Tournon-sur-Rhône et Saint-Donat-sur-l'Herbasse. L'objectif est de répondre aux règles qui régissent la commande publique, de généraliser la mise en concurrence et de globaliser les achats, dans le but d'en diminuer les coûts
- Préparation et gestion du budget principal et des 8 budgets annexes
- Structuration du service afin de lui permettre de traiter plus de 10 000 écritures comptables par an et de piloter 23 régies de recette
- Achèvement de la dématérialisation de la chaîne comptable
- Mise en place du Versement Transport, fiscalité associée à la compétence « transport » dont est dotée ARCHE Agglo
- Mise en place de la taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et protection des inondations) destinée à financer, dans les années à venir les programmes de travaux de protections des biens et des personnes contre les inondations (montant évalué à plus de 17 M€ dans les 6 ans à venir)
- Renégociation de la dette d'ARCHE Agglo (voir ci-dessus)

Les orientations 2019

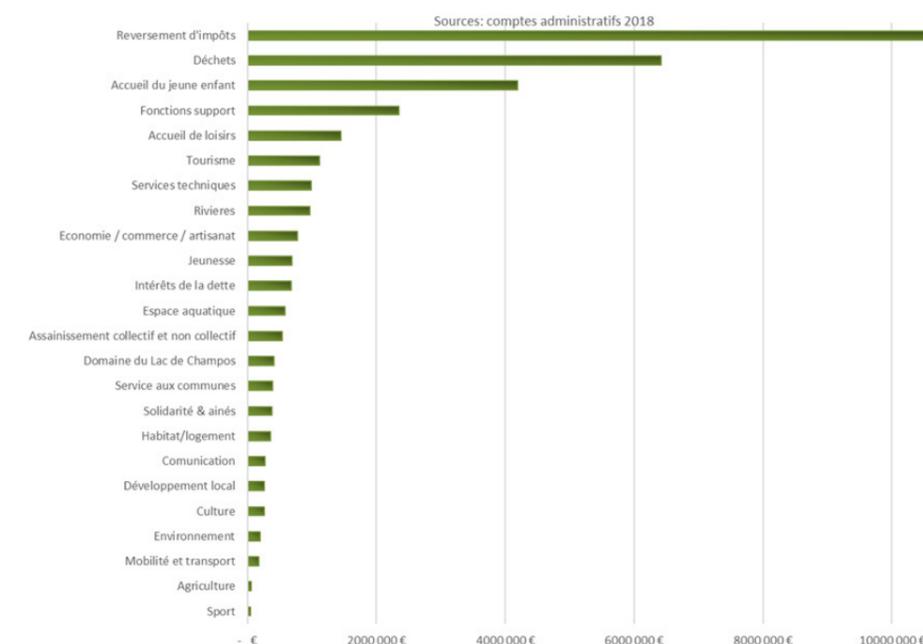
- Développer les fonctions prospectives
- Mettre en place le contrôle de gestion
- Amplifier le pilotage financier par les directions
- Établir un programme pluriannuel d'investissement

rapport d'activité ARCHE Agglo 2018

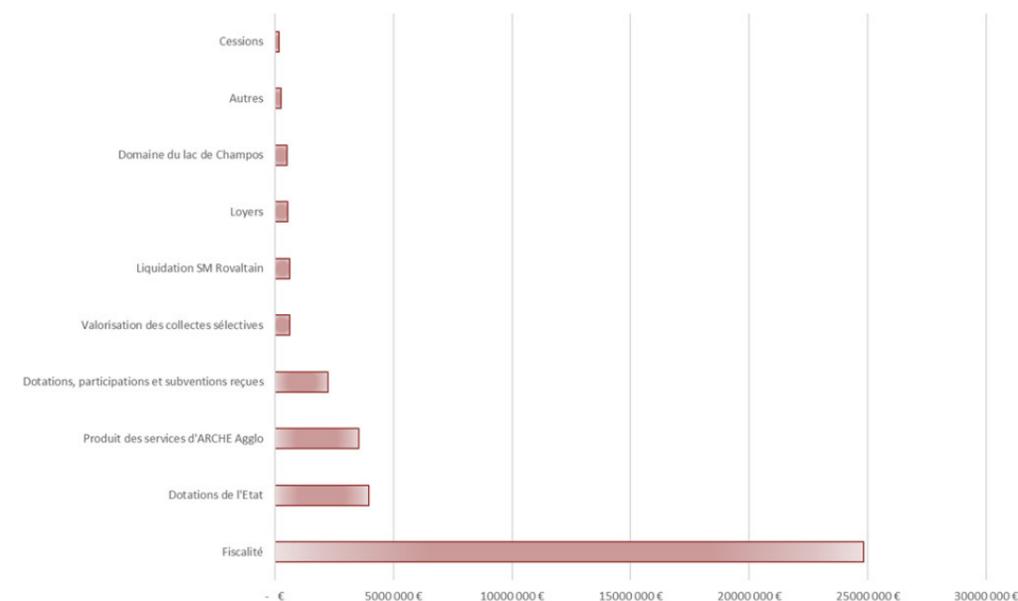
rapport d'activité ARCHE Agglo 2018

Les données chiffrées

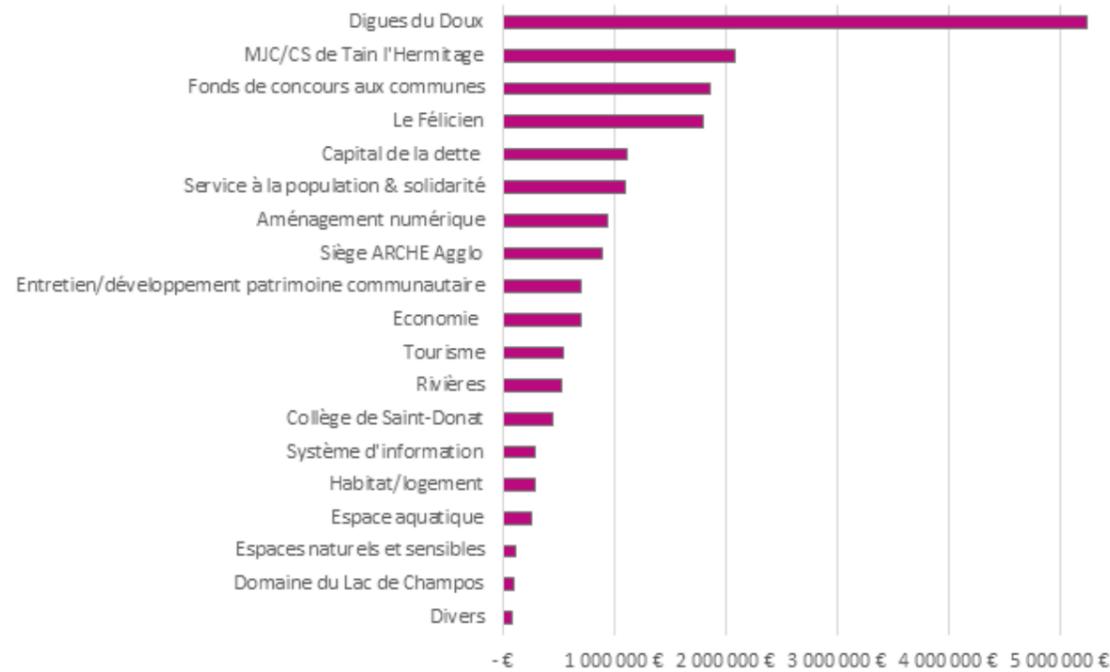
Dépenses réelles d'exploitation par domaine d'activité



Recettes réelles d'exploitation par nature



Dépenses d'investissement 2018 par grandes opérations



LA COMMUNICATION

Suite au travail précédemment réalisé quant à l'identité du territoire, il convient désormais et très logiquement au titre de la stratégie, de faire connaître, adhérer et sceller fortement une appartenance, autant des habitants que des élus et des agents autour d'ARCHE Agglo mais aussi d'informer concrètement sur les actions de l'agglo.

Pour cela il est nécessaire de structurer une équipe et de définir des actions répondant à cette stratégie auprès de nos différentes cibles :

- La direction de la communication : Mise en place d'une équipe opérationnelle sur l'ensemble des métiers de la communication constituée de : Une chargée des relations presse et des contenus, une chargée de création graphique, une responsable du web : site et réseaux sociaux autour d'une directrice.
- Définition et réalisation d'actions génériques et d'appropriation du territoire auprès des cibles concernées et de supports spécifiques destinés à faire vivre l'actualité des compétences de l'agglo.

Les actions pérennes et récurrentes en fonction des cibles : habitants, presse, élus et agents

Les habitants

- Revue "quarante-et-une" : information des habitants sur les actions de l'Agglo. Réalisation de trois numéros : mars, juin et octobre. Textes, création et mise en page, entièrement effectués en interne.
- Lancement du site www.archeagglo.fr dès le 8 janvier 2018, comportant l'Agend'ARCHE afin de valoriser les événements et associations locales, lancement de la page Facebook le 1^{er} mars et de Twitter le 13 mars
- Flyers et affiches informatifs sur des dispositifs et thématiques portés par l'Agglo : BAFA, Portage de repas, SPANC, accueils de loisirs, Journée des seniors, LISA, Ecole de musique, Programme Espace des collines, Forum de l'emploi, Semaine des alternatives aux pesticides, Supports centre multi média, Concours photos ENS, Fête de la biodiversité, PCAET, Bus porte-vélo, RAM plaque...

La presse

60 communiqués et dossiers de presse couvrant toutes les compétences et thématiques développées par les différents services

- 29 conférences de presse

ARCHE AGGLO SUR LE WEB

WWW.ARHEGGLO.FR

- PAGES LES PLUS CONSULTÉES :
LE BUS, OFFRES D'EMPLOI, DÉCHÈTERIES, ACCUEILS DE LOISIRS
- CANAUX DE CONSULTATION :
63,1 % PAR LA RECHERCHE ORGANIQUE (SIGNIFIE QUE LE RÉFÈREMENT EST BON ET QUE LE SITE EST FACILEMENT ACCESSIBLE GRÂCE AUX MOTS CLÉS)
20,8 % ACCÈDENT DIRECTEMENT PAR L'ADRESSE DU SITE OU PAR UN LIEN E-MAILS
10 % VIA UN SITE RÉFÉRENT
6,1 % VIA LES RÉSEAUX SOCIAUX
- 33 % DES UTILISATEURS ONT ENTRE 25 ET 34 ANS
27,7 % ENTRE 18 ET 24 ANS
54,15 % SONT DES HOMMES

FACEBOOK

- LANCEMENT LE 1^{ER} MARS
- + DE 700 ABONNÉS À FIN 2018
- + DE 20 000 PERSONNES TOUCHÉES GRÂCE AUX ÉVÉNEMENTS CRÉÉS

TWITTER

- LANCEMENT LE 13 MARS 2018
- 140 ABONNÉS À FIN 2018
- 58 900 IMPRESSIONS (NOMBRE DE VUES)
- 79 % SONT DES HOMMES

Les élus et agents

- 11 newsletters mensuelles externes
- 11 CNEWS internes
- Trombinoscope des élus et des agents sous forme d'organigramme

Les actions ponctuelles

- Encarts pub d'une campagne de communication visant à l'appropriation des équipements et activités de loisirs par les habitants : « ICI, un été animé ». Communication dans la presse locale : Dauphiné libéré, JTT, Drôme et Ardèche Hebdo
- Documents administratifs : rapport d'activité, schéma de développement touristique
- Fête du sport : documentation et signalétique mais aussi présence au titre de l'accueil
- Habillage des minibus sport : création des visuels et des fichiers d'impression
- Préparation de 2 soirées de rencontre, événements internes de cohésion d'équipe

RÉSEAU INTERURBAIN LE BUS

CRÉATION DE L'IDENTITÉ LE BUS ET DÉCLINAISON VISUELLE :

- MAQUETTE DU FLOCAGE
- GUIDES HORAIRES
- SIGNALÉTIQUE DES ARRÊTS ET DES AFFICHES INFORMATIVES
- COMMUNIQUÉ DE PRESSE
- COUVERTURE RÉSEAUX SOCIAUX
- PLAN
- TITRES DE TRANSPORT

ZOOM SUR UNE ACTION 2018



LE SYSTÈME D'INFORMATIONS

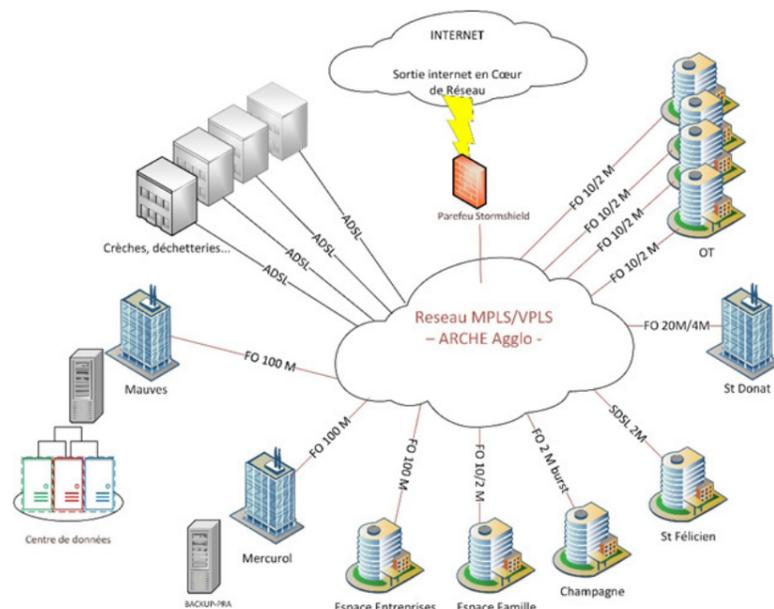
L'échange et la gestion de l'information sont au cœur des préoccupations du service « système d'information ». Il garantit que les agents et élus peuvent accéder aux documents nécessaires à l'exercice de leur fonction, et en assure la sauvegarde, qu'ils soient sur leur lieu de travail ou à l'extérieur. Ces attentes nécessitent le déploiement de technologies et de systèmes développés.

Les actions 2018

- Finalisation de la mise en place du réseau informatique de notre agglomération (cf schéma ci-dessous). Aujourd'hui se sont 25 bâtiments (dont les quatre points d'accueil de l'Office de Tourisme) qui sont reliés au serveur centrale installé à Mauves. Ce serveur gère entre autres plus de 170 postes informatiques, 177 lignes téléphoniques et 232 comptes mail. Il garantit le partage, le bon stockage et la préservation des informations notamment à l'aide d'un pare-feu qui protège l'unique accès à Internet.
- Déploiement du réseau Wifi et de la technologie « bureau à distance ». Aujourd'hui les cadres d'ARCHE Agglo disposent d'outil leur permettant d'être en communication avec le serveur central, et ainsi d'accéder à leurs ressources documentaires, quel que soit le lieu où ils se trouvent (in ou out ARCHE Agglo).
- Usage de la tablette numérique. Tous les élus communautaires, qu'ils soient titulaires ou suppléants, sont équipés d'une tablette qui leur permet de disposer de l'ensemble des documents supports aux réunions du conseil communautaire et du bureau. Cette disposition permet de réduire à zéro le flux de papier, d'augmenter le nombre de documents mis à disposition des élus communautaires, de supprimer les frais d'envoi, et d'enregistrer un gain notable dans l'organisation des réunions.
- Sécurisation des accès Internet.

Les orientations 2019

- Les efforts du service pour 2019 porteront sur la gestion électronique des documents. En 2018 se sont 5 600 courriers entrants et 2 900 courriers sortants qui ont été enregistrés, soit une moyenne quotidienne de l'ordre de 40 documents.
- L'éclatement des sites d'ARCHE Agglo complexifie le traitement et le suivi de ces documents. Il peut être source de retard et/ou d'erreur et nécessite la mise en place de navettes bi-quotidiennes. Le principe de la GED est de garantir une circulation « électronique » des documents en direction des services destinataires, d'en assurer le suivi et d'éviter des transferts physiques entre les différents sites d'ARCHE Agglo. Gain de temps, simplicité, et efficacité sont les objectifs visés.



LA GESTION DU PATRIMOINE

Le service gestion du patrimoine d'Arche Agglo est constitué de trois antennes techniques implantées respectivement sur les communes de Saint-Donat-sur-l'Herbasse – antenne technique dite de Champos, Tournon-sur-Rhône – antenne technique dite de la vallée du Rhône et Saint-Félicien.

Diverses missions

- Entretien des bâtiments communautaires
- Prise en compte de la sécurité, solidité, sûreté dans les bâtiments
- Entretien et maintenance des équipements sportifs
- Contrôle et entretien de l'ensemble du parc roulant de la collectivité
- Recherche d'économies sur les charges d'exploitation : énergies, fluides, entretien, suivi financier

Patrimoine bâti

- Secteur Hermitage-Tournonais : 25 bâtiments
- Secteur Saint-Félicien : 10 bâtiments
- Secteur Herbasse : 16 bâtiments

Le suivi de la maintenance, de l'entretien, de la réparation, de la mise en conformité, et du respect des normes réglementaires incendie, sécurité et/ou accessibilité, de l'ensemble du parc immobilier en propriété ou location de la collectivité a représenté **10 172 heures de travail effectuées par 11 agents.**

Infrastructures sportives

- 19 équipements sportifs dont 14 terrains multisports et 2 gymnases

Les différents contrôles d'entretien des terrains multisports ont nécessité **95 heures de vérification soit 91 interventions réparties sur 6 mois.**

La maintenance en état des équipements des 2 gymnases a quant à elle nécessité **141,50 heures.**

Espaces verts

L'entretien et la propreté d'espaces verts sur les différents sites communautaires ont demandé **4 834 heures de travail.**

Parc matériel roulant : 59 véhicules

- 7 dont 3 véhicules légers et 4 véhicules utilitaires légers électriques Social et Petite enfance
- 8 véhicules légers service Administration générale
- 1 véhicule léger ADS
- 1 véhicule léger pour le service commande publique
- 1 véhicule léger électrique pour le service communication
- 1 véhicule léger électrique pour le service informatique
- 1 véhicule léger pour le service transport
- 3 véhicules légers, 4 véhicules utilitaires légers, 5 gros véhicules utilitaires, 2 remorques, 1 tracteur, 1 camion nacelle service Technique Patrimoine
- 2 véhicules utilitaires légers Domaine de Champos
- 2 véhicules légers et 1 tractopelle service Déchets
- 2 véhicules léger service Économie
- 7 véhicules légers, 2 remorques, 1 broyeur service environnement rivières
- 1 véhicule léger et 1 véhicule lourd service Assistance aux communes
- 4 dont 3 véhicules utilitaires légers et 1 véhicule léger service SPANC

L'entretien et les réparations de ce parc a nécessité un budget de 33 400 € comprenant les pneumatiques, les contrôles obligatoires (CT), l'entretien courant (vidange, courroie de distribution...), la mise en place dans chaque véhicule du matériel réglementaire et obligatoire (triangle, gilet jaune, ampoules...).

Sur l'ensemble du parc automobile la consommation de carburant est estimée à 34 836.63 € pour 298 449 km.

LES TRAVAUX NEUFS

La nouvelle communauté d'agglomération a eu la volonté, au sein du pôle technique, de structurer ses services et de créer un service « travaux neufs et rénovations » afin d'assurer la gestion des différents programmes de travaux sur le territoire ARCHE Agglo.

SA MISSION S'ÉTEND DE L'ÉLABORATION DES PROGRAMMES DE TRAVAUX, DE LA CONSTITUTION DES DOSSIERS TECHNIQUES, AU SUIVI DES OPÉRATIONS JUSQU'À LA FIN DE LA GARANTIE DE PARFAIT ACHÈVEMENT.

Par ailleurs, ce service est pleinement mobilisé quant aux procédures contentieuses et judiciaires liées à d'éventuels désordres dans le cadre des travaux engagés.

Siège social, Mauves (A)

Les travaux d'aménagement du siège social à Mauves permet d'accueillir de nouveaux agents pour les nouvelles compétences ; transport par exemple, et de regrouper certains services comme le SPANC.

Réalisés en site occupé ces travaux ont provoqué des nuisances sonores et olfactives pour les agents déjà en place. Afin d'en minimiser l'impact des adaptations provisoires ont dû être prises :

- le service informatique dans des bureaux initialement occupés par le pôle technique,
- les services rivières, ENS, TEPOS ont été installés sur le site de Champos,
- Une structure modulaire a été installée avec point d'eau et chauffage pour permettre aux agents d'avoir un espace présentant des conditions

acceptables pour la prise du déjeuner.

- Une deuxième structure modulaire a été affectée à la tenue des petites réunions.
- Certaines communes ont gracieusement mis à la disposition d'ARCHE Agglo des salles qui ont permis la tenue des réunions de bureau, du conseil de maires et des différentes commissions.

Les travaux ont démarré le 4 avril 2018 pour une durée de 10 mois.

Le projet :

- nouveaux bureaux en rez-de-chaussée et à l'étage,
- 3 salles de réunions de tailles différentes,
- 1 salle pour le Bureau accueillant 36 places,
- 1 salle de 50 places pour le Conseil des Maires permettant d'accueillir les élus avec matériel vidéo facilitant la

- projection des documents de travail sur 4 écrans répartis sur les 4 murs de la salle
- 1 salle d'archives dédiée au service ADS et Spanc.

Service technique

Le service technique a intégré un local de 435 m² situé ZA de Champagne à Tournon. Des travaux d'embellissement et de conformité ainsi que la création de 5 bureaux, une cuisine, un vestiaire, une salle de réunion et un espace atelier ont été nécessaires pour un coût estimatif de 20 000 € HT.

Pôle d'accueil de proximité (B)

Le pôle d'accueil de proximité, anciennement Maison de Montgolfier est un lieu central regroupant :

- un espace mutualisé d'accueil et de services au public,
- un centre socio-culturel et ses pôles d'animation,
- un espace ressources de premières informations : senior et autonomie,
- un espace de permanences dédié pour les partenaires.

Les travaux ont démarré en avril 2017 pour se terminer en février 2018 avec une mise en conformité et la création de bureaux pour un coût de 196 000 € HT.

Espace famille (C)

La création de l'Espace Famille à Tournon-sur-Rhône anciennement Maison Quiblier a permis de délocaliser le Relais d'Assistants Maternels initialement installé à côté de l'école des Luettes mais non

conforme, et de regrouper tous les services en lien avec la population. Ce lieu accueille désormais :

- Les services d'ARCHE Agglo dédiés aux services à la population (petite enfance, jeunesse, seniors/autonomie)
- une salle d'activité du RAM,
- un espace de réception des parents et employeurs pour le relais d'assistants maternels
- les services cultures et sport d'ARCHE Agglo

Réalisation et aménagement de 10 bureaux dont 6 classés en ERT et 4 en ERP (ERT : établissement recevant des travailleurs – ERP : établissement recevant du public) pour un coût de 730 000 € TTC avec une réception des travaux en mars 2019.

Locaux sociaux, Saint-Félicien

Mise en conformité de locaux sociaux d'ARCHE Agglo à Saint-Félicien.

Réhabilitation d'un ancien local technique en locaux sociaux sur St Félicien, espaces affectés au travail mais qui contribuent au confort des agents. Les locaux sanitaires, restauration, détente et premiers soins doivent répondre à certaines règles obligatoires comme l'éclairage, le chauffage, la ventilation... Sont concernés les agents du personnel de la petite enfance, du technique, du Service Public d'Assainissement Non Collectif qui travaillent sur le secteur du plateau ardéchois.



Espace Simone Veil (D)

Démarrage des travaux en collaboration avec les services techniques de la ville de Tain l'Hermitage en mai 2018 afin d'accueillir du public au sein de ses 1732,82 m² :

- un accueil de loisirs avec 6 salles de loisirs, 3 salles d'activités, 1 lieu d'accueil et d'exposition, 1 atelier et 3 salles de musique,
- 2 salles de réunion et 1 salle polyvalente,
- 1 salle de restauration.

Réception de travaux mai 2019.

Linaë (E)

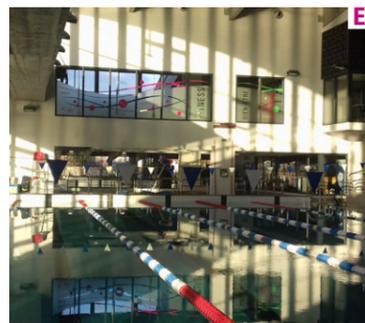
L'arrêt technique s'est déroulé du 10 au 25 décembre 2018 et a permis de traiter différentes réserves comme la reprise de deux douches et du support des grilles de sol au niveau du bassin ludique, l'étanchéité à l'air de la toiture, et divers gros entretiens et réparations.

Hôtel Le Félicien (F)

Réception de l'opération le 17 avril 2018 avec la levée des réserves de toutes les entreprises à l'exception d'une seule entreprise ayant des difficultés financières. ARCHE Agglo a engagé des actions correctrices afin de respecter le délai de réception.



D



E



F

L'ASSISTANCE AUX COMMUNES

Parmi les pratiques héritées des collectivités fusionnées il en est une qui repose sur les notions d'entraide et de solidarité : l'assistance aux communes notamment pour la réalisation de leurs programmes de travaux d'entretien de leur patrimoine routier.

Cette pratique qui était généralisée sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Saint-Félicien a été étendue à l'ensemble des communes ardéchoises en 2017 puis aux communes drômoises en 2018.

Les actions 2018

- Conseils en matière de gestion technique, administrative et juridique du patrimoine routier des communes
- Conseils techniques en matière de gestion des ouvrages d'art
- Étude et suivi des travaux d'entretien courant et d'aménagement des voiries et de ses dépendances
- Étude et suivi des travaux de rénovation et/ou réparation des petits ouvrages
- Location de matériel technique roulant

Les données chiffrées

- Signature d'une convention de soutien technique avec 16 communes ardéchoises et 4 communes drômoises
- Pilotage de 13 campagnes de travaux pour un montant global de 630 000 €
- Un agent affecté à 80 % de son temps à cette mission

L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS)

ARCHE Agglo assure l'instruction du droit des sols pour le compte de 36 communes sur les 41 que comptent notre territoire. L'année 2017 a été mise à profit pour structurer le service et lui permettre de répondre de manière efficiente à l'augmentation du nombre d'actes générés par la fusion + 127 %. L'objectif principal pour l'année 2018 a été de limiter le nombre de permis tacite (cf encadré).

PERMIS DE CONSTRUIRE TACITE : SANS RÉPONSE DANS LES 2 MOIS

EN CAS DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE, LE MAIRE DISPOSE D'UN DÉLAI DE 2 MOIS POUR RÉPONDRE. LE DÉLAI D'INSTRUCTION DU DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE PERMET DE VÉRIFIER QUE LE PROJET EST CONFORME AUX RÈGLES D'URBANISME.

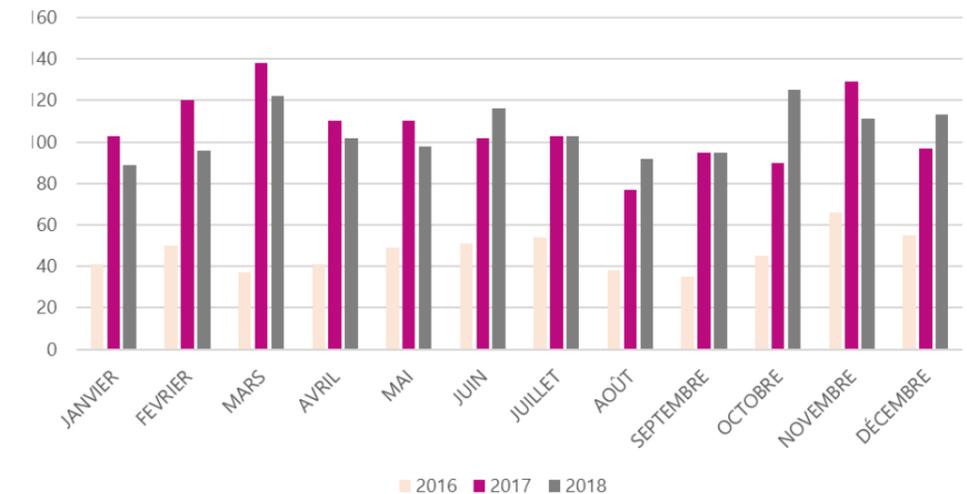
CEPENDANT, IL ARRIVE QUE L'ADMINISTRATION NE NOTIFIE PAS SA DÉCISION AU DEMANDEUR.

EN CAS D'ABSENCE DE RÉPONSE DANS LE DÉLAI LÉGAL, LE DEMANDEUR PEUT CONSIDÉRER QUE LE PERMIS DE CONSTRUIRE LUI EST ACCORDÉ TACITEMENT. L'ABSENCE DE RÉPONSE ADMINISTRATIVE NE CONSTITUE PAS NÉCESSAIREMENT UN REFUS DE PERMIS.

Les orientations 2019

- Maintenir le niveau de qualité du service et rapprocher le service des communes par la mise en place d'une nouvelle convention partenariale définissant clairement le rôle et les engagements des communes et d'ARCHE Agglo
- Limiter les demandes de pièces complémentaires : réalisation et diffusion d'un document à caractère pédagogique afin de faciliter l'instruction

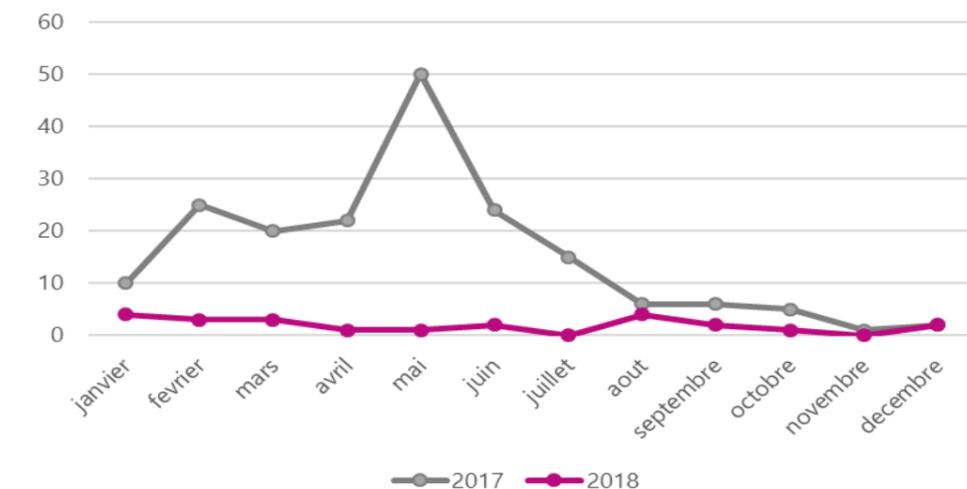
Nombre d'instructions reçues



Le nombre de permis tacite a été divisé par 8 en 2018 :

- 2017 : 186 permis tacites soit 14.5 % des demandes reçues
- 2018 : 23 permis tacites soit 1.8 % des demandes reçues.

Nombre d'autorisations tacites



La tendance amorcée à l'automne 2017 s'est donc confirmée.

LE TRANSPORT ET LES MOBILITÉS

La compétence Transport et Mobilités est une compétence obligatoire dévolue aux agglomérations. Cette compétence était jusqu'à présent détenue par la Région.

Sur notre territoire le déploiement de cette compétence s'inscrit dans le cadre d'un schéma des mobilités durables :

- Diffuser et ancrer l'attention portée aux mobilités durables
- Développer les transports collectifs
- Faciliter les déplacements doux
- Favoriser les usages vertueux de l'automobile
- Faire des mobilités durables un levier du développement pour tous les publics



MOBILITÉ CYCLABLE

En partenariat avec Vélogik, la CNR et le club d'entreprise ARCADE, ARCHE Agglo a organisé une session de mise à disposition gratuite de vélos électriques sur l'ensemble des habitants du territoire.

L'objectif est de sensibiliser le public à l'usage du vélo comme un moyen de transport alternatif pour les déplacements domicile/travail.

Ce sont 12 testeurs qui ont parcourus plus de 2 000 km sur une période de trois mois.

LE BUS

Après une phase d'expérimentation à l'automne 2017, le réseau urbain de cœur d'agglomération est en place de manière pérenne depuis le 8 septembre 2018. Il comprend 2 lignes sur lesquelles ont été transportées 5 446 personnes soit une moyenne de 1 361 personnes par mois.

Durant la phase d'expérimentation de septembre et octobre 2017 se sont 1 463 personnes, qui avaient utilisé ce moyen de transport collectif, soit une moyenne mensuelle de 731 personnes. On constate donc une hausse moyenne de 86 %.

INTÉGRATION TARIFAIRE ET MAILLAGE AVEC LES LIGNES INTERURBAINES

A compter de septembre 2019, ARCHE Agglo aura en charge la gestion des lignes de bus dite interurbaines, en partenariat avec la Région Auvergne Rhône Alpes.

L'intégration tarifaire permettra de proposer à la population du territoire un prix unique fixé à 0.80 € pour ces déplacements en bus quel que soit le point de départ et le point d'arrivée dès lors qu'il s'agit du territoire ARCHE Agglo.

Le maillage des lignes interurbaines a pour objectif de faciliter les liaisons entre elles et avec le réseau de cœur d'agglomération, en travaillant notamment sur le cadencement et la localisation des arrêts.

TRANSPORT SCOLAIRE

A compter de septembre 2019, ARCHE Agglo aura la charge du transport quotidien de 2 800 élèves sur 23 lignes irrigant la totalité du territoire. L'année 2018 a été mise à profit pour :

- organiser le transfert technique et financier de la région vers notre agglomération
- harmoniser les règlements de transport existant (un côté Ardèche et un côté Drôme), la loi imposant les mêmes règles pour tous.

L'HABITAT/LE FONCIER

À sa création ARCHE Agglo a hérité de dispositifs en matière d'amélioration de l'habitat différenciés. L'année 2018 a vu l'approbation du Programme Local de l'Habitat, document qui fixe les orientations de notre agglomération en matière de logement sur l'ensemble de notre territoire.

Une des premières actions a été de lancer une étude pré-opérationnelle permettant de définir les besoins en matière de réhabilitation de l'habitat, les axes à privilégier et les moyens techniques, humains et financiers à mettre en œuvre, avec un objectif d'harmonisation et de simplification à l'échelle du territoire.

Les axes privilégiés sont

- Améliorer les performances énergétiques des habitations
- Accompagner les propriétaires en perte d'autonomie dans leurs travaux d'adaptation et de vieillissement ou liés au handicap
- Aider les ménages en situation d'habitat indigne
- Inciter les propriétaires bailleurs à rénover les logements les plus « dégradés ».

EN 2018

60
DOSSIERS
SOUTENUS

4 500 000 € HT
DE TRAVAUX

LE TOURISME

AVEC PLUS DE 11 000 LITS TOURISTIQUES, PLUS D'1 MILLION DE NUITÉES FRANÇAISES EN 2018 ET 27 MILLIONS DE RETOMBÉES ÉCONOMIQUES, LE TOURISME CONSTITUE UN VÉRITABLE ATOUT POUR NOTRE TERRITOIRE.

Le schéma de développement touristique validé par le conseil d'agglomération en avril 2018 fixe les axes de développement en la matière pour 4 ans.

En étroite collaboration avec Ardèche Hermitage Tourisme, nous avons l'ambition de positionner ARCHE Agglo comme un territoire d'excellence qui offre des instants gastronomiques d'exception, des expériences originales et des moments de vie intenses, à deux pas de Lyon, mais avec déjà des ambiances de Sud. Une « douceur de vivre » authentique et la promesse de vivre de nombreux plaisirs partagés.



Les actions 2018

- Suivi des projets structurants : Hôtel le Félicien, Train de l'Ardèche, Via-Rhône
- Uniformisation de la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire qui représente 140 000 € en 2018
- Suivi des actions du schéma de développement touristique
- Gestion et entretien des 720 km de sentiers de randonnée et des 18 km de Viarhona
- Gestion du Domaine du Lac de Champos à Saint-Donat-sur-l'Herbasse

Les orientations 2019

- Mise en place d'une étude sur le volet sport-nature (cahier des charges en cours de rédaction)
- Développement du sport nature plus particulièrement autour du vélo (réflexion sur emplacement box vélos ; réassort de la flotte VAE)
- Suivi des actions du schéma de développement touristique
- Mise en place d'une convention pluriannuelle avec Ardèche Héritage Tourisme



ZOOM SUR LA SAISON 2018 DU DOMAINE DU LAC DE CHAMPOS

Chiffre d'affaires

- 502 000 € pour un résultat net de 110 000 €

Fréquentation de la base de loisirs

- 24 140 véhicules
environ 85 000 personnes sur la saison
- Clientèle drômoise à 45 %
Clientèle ardéchoise à 8 %

Fréquentation du camping

- Taux d'occupation des **locations juillet et août : 85 %**
- Taux d'occupation du **camping juillet et août : 67 %**
- Clientèle rhône-alpine à 74 %
Clientèle étrangère à 7 %
Clientèle nordiste à 5 %

L'ÉCONOMIE

L'activité de la direction de l'Économie est axée autour de l'entreprise afin de rendre un service complet aux porteurs de projet :

- Gestion de l'offre immobilière et foncière avec notamment l'aménagement des zones d'activités
- Services liés à l'implantation afin d'accompagner au mieux l'entreprise et de répondre à ses besoins
- Mise en place d'une politique en faveur du commerce et des centres bourgs
- Recherche de financements pour les entreprises en développement mais également pour les entreprises en difficultés

L'accompagnement d'entreprises :

- **96 entreprises visitées** afin de faire le point sur l'activité, les projets ou les difficultés.
- **Règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise** voté avec la signature d'une convention de délégation partielle avec le Conseil départemental de l'Ardèche pour un co-financement afin d'accompagner les entreprises en développement sur le territoire. Ce dispositif intervient en complément de celui mis en place avec le Conseil départemental de la Drôme.
- **Près de 90 demandes de locaux** : gestion d'une bourse aux locaux disponibles dans le but de diminuer le nombre de friches industrielles et artisanales sur le territoire.
- **Favoriser l'emploi** : organisation du Forum de l'Emploi saisonnier rebaptisé Forum de l'emploi saisonnier et durable pour sa 10ème édition afin d'accompagner et faciliter le recrutement (organisé en collaboration étroite avec Pôle Emploi à l'Espace Rochegude à Tain l'Hermitage). En 2018 : 850 visiteurs, 1 100 offres d'emploi, 5 pôles d'activités présents et un pôle institutionnel, l'ensemble représenté par 72 professionnels
- **Accueil de petites entreprises** : ARCHE Agglo est doté de 2 lieux d'accueil pour les TPE, télétravailleurs, créateurs d'entreprise. L'objectif est de mettre à disposition des bureaux tout équipés à loyer modéré afin de réduire les charges des entreprises et créer des lieux de vie et de rencontre entre professionnels.
- **Soutien financier aux partenaires économiques**, tels que le club d'entreprises ARCADE, Initiactive 2607, la Maison de l'Emploi de l'Entreprise et de la Formation.
- **Mise en place d'un règlement d'accompagnement financier des TPE** en cofinancement de la Région via une convention : 14 entreprises ont pu bénéficier de l'aide aux très petites entreprises avec point de vente pour un montant total de subvention de 37 106 € (10% d'ARCHE Agglo et 20% Région). Montant total des investissements éligibles réalisés par ces TPE : 365 000 €.
- **Recrutement d'un manager de l'économie de proximité en septembre 2018.**

ZOOM SUR UNE ACTION 2018

LE FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE (FISAC)

EN 2017, LES ÉLUS ONT DÉCIDÉ DE RÉPONDRE À L'APPEL À PROJET NATIONAL DU FISAC DANS LE BUT D'OBTENIR DES FONDS D'ÉTAT DÉDIÉS À LA REVITALISATION DES CENTRES VILLES CENTRES BOURG POUR L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ.

UNE ENVELOPPE DE 300 000 € DES FONDS D'ÉTAT A ÉTÉ OBTENUE PAR ARCHE AGGLO.

L'OBJECTIF DES ACTIONS DU FISAC EST DE LIMITER L'ÉVASION COMMERCIALE ET FAVORISER LE « CONSOMMER LOCAL ».

LE FISAC COMPREND DES AIDES À LA MODERNISATION DE 20 % À 30% DES DÉPENSES ÉLIGIBLES AINSI QUE DES ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS, UN OUTIL WEB, 2 TEMPS FORTS DÉDIÉS À L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ AVEC UNE APPROCHE 360°.

Les chiffres 2018

- **5 892 entreprises**
- **17 495 emplois**
- **37 zones d'activités**
- **8 000 m² de terrains vendus**, 9,6 hectares à commercialiser sur l'ensemble du territoire
- **801 124 € investis** pour le développement économique dont 390 000 € pour l'aménagement de parcs d'activités.
- **96 rendez-vous** entreprises

Les orientations 2019

- Gestion des zones d'activités suite au transfert à ARCHE Agglo afin d'aboutir à un schéma d'accueil économique
- Renforcement de la politique en faveur de l'économie de proximité avec la mise en place du Fond d'Intervention pour les Services l'Artisanat et le Commerce (FISAC) : une enveloppe de 300 000 € a été obtenue fin décembre 2018
- Réflexion sur un espace entreprises côté Drôme afin de mailler le territoire
- Évolution du Forum de l'Emploi saisonnier et durable vers un forum de l'emploi afin de répondre au mieux aux besoins des entreprises toujours en partenariat avec Pôle Emploi

LA SOLIDARITÉ, L'ENFANCE, LA JEUNESSE ET LES SERVICES À LA POPULATION

Au sein de ce pôle, la direction de la Petite enfance et la direction de la Jeunesse, des solidarités et du service au public sont réunies pour :

- AFFIRMER UNE POLITIQUE SOCIALE INTERCOMMUNALE
- OFFRIR DES SERVICES ADAPTÉS AUX BESOINS DES FAMILLES ET DES AÎNÉS
- ASSURER LA VISIBILITÉ ET LA LISIBILITÉ DES PROJETS CONDUITS

ZOOM SUR UNE ACTION
2018

SIGNATURE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

DANS LE CADRE DU PARTENARIAT NOUÉ AVEC LES CAISSES D'ALLOCATION FAMILIALES DE LA DRÔME ET DE L'ARDÈCHE, PARTENARIAT QUI S'EST TRADUIT EN 2017 PAR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION TERRITORIALE DE GESTION, ARCHE AGGLO A DÉCLINÉ L'ENSEMBLE DE SES ACTIONS À DESTINATION DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA JEUNESSE DANS UN PROGRAMME QUI A FAIT L'OBJET D'UN CONTRAT ENFANCE JEUNESSE.

SONT CONCERNÉS : LE FINANCEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DES CRÈCHES, DES RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS, DES CENTRES DE LOISIRS ET PLUS LARGEMENT TOUTES LES ACTIONS PORTÉES OU SOUTENUES PAR ARCHE AGGLO À DESTINATION DU JEUNE PUBLIC. L'ENGAGEMENT DES CAISSES D'ALLOCATION FAMILIALES EST À HAUTEUR DE 4 000 000 € SUR 4 ANS.

LA PETITE ENFANCE

Les actions 2018

TRAVAIL DE COHÉSION ET STRUCTURATION SUITE À LA FUSION

- Renouvellement de l'agrément de 4 RAM avec un projet et un règlement uniques
- Rédaction du Projet de Service pour tout le service Petite Enfance
- Maintien et développement d'une dynamique de travail au sein du service et d'une cohésion (assistantes administratives, animatrices responsables de RAM et directrices de crèche).

DÉVELOPPEMENT

- Organisation de conférences, soirées d'informations pour les agents du service Petite Enfance dans un souci de développement de compétences et de formation continue (informations pré-occupantes, autisme, pédagogie Montessori, le langage des signes). Bilan : 74 participants, dont 95 % souhaitent une reconduction de ces soirées sur 2019
- Arrivée d'une nouvelle personne au sein du service administratif, chargée médicale, de formation infirmière puéricultrice. Elle a la responsabilité de l'accompagnement des professionnels au niveau médical, du suivi de l'hygiène des structures, de l'alimentation des enfants, ...
- Création d'une instance partenariale CAF, Département, Agglo pour recevoir tous les porteurs de projets privés de micro-crèches, MAM,
- Travail avec les Elus de la Commission Petite Enfance et Enfance-Jeunesse autour de la politique Parentalité et élaboration d'un programme de projets pour 2019

11

CRÈCHES
EN RÉGIE

4

RELAIS
ASSISTANTS
MATERNELS

100

PROFESSION-
NELS

6

PROFESSION-
NELS

183

BERCEAUX

467

ASSISTANTS
MATERNELS

586

ENFANTS
ACCUEILLIS

1452

PLACES
ENFANTS
- 3 ANS

585

PLACES
ENFANTS
+ 3 ANS

Les orientations 2019

- Ouverture de l'Espace Famille : lieu « ressource » unique pour les familles où tous les services du Pôle Solidarité et Services à la Population sont regroupés
- Mise en action de la politique parentalité
- Nouveau marché pour la livraison des repas aux enfants accueillis en crèche
- Optimisation du fonctionnement des structures, tout en maintenant un travail de qualité lors de l'accueil au quotidien des enfants et des familles

L'ENFANCE

Espace de socialisation et d'apprentissage, de réalisation d'expériences nouvelles en dehors de la cellule familiale, temps de découverte, de jeux et de rencontres, le temps libre est essentiel à l'épanouissement de l'enfant et participe ainsi, tout comme le temps scolaire et le temps familial, à la réussite éducative de chaque enfant.

UNE POLITIQUE ADAPTÉE AUX « LOISIRS ET TEMPS LIBRE » POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES FAMILLES AFIN DE CONCILIER VIE PROFESSIONNELLE ET VIE FAMILIALE EST UNE PRIORITÉ POUR ARCHE AGGLO.

14
ACCUEILS
DE LOISIRS

12
EN GESTION
ASSOCIATIVE

2
EN RÉGIE
DIRECTE

Les actions 2018

- Depuis le 1^{er} janvier 2018, ARCHE Agglo assure la gestion d'un accueil de loisirs situé sur la commune de Tournon-sur-Rhône
- Sous la responsabilité d'un directeur et deux adjointes, ce sont en moyenne 70 enfants qui sont accueillis à l'école des Luettes le mercredi, ainsi que durant les vacances
- Globalement se sont 672 enfants qui ont été accueillis dans les accueils de loisirs de Tournon-sur-Rhône et Saint-Félicien dont ARCHE Agglo assure en direct la gestion.
- « Coup de pouce » financier d'entrée en formation BAFA pour les habitants ARCHE Agglo souhaitant s'investir dans les métiers de l'animation

Les orientations 2019

- Formation des équipes éducatives pour favoriser un accueil de qualité et inclusif des enfants porteurs de handicap
- Développement d'un Portail famille
- Possibilité d'inscription à l'année sur les mercredis pour l'accueil de loisirs Tournon-sur-Rhône

ZOOM SUR UNE ACTION 2018

ARCHE AGGLO MET EN PLACE UNE POLITIQUE VOLONTARISTE D'AIDE AUX FAMILLES POUR RÉDUIRE LE COUT D'UNE JOURNÉE EN ACCUEIL DE LOISIRS.

EN 2018 ARCHE AGGLO A CONSACRÉ PLUS DE 300 000€ SOIT 6.50€ PAR JOUR ET PAR ENFANT POUR RÉDUIRE LE COUT D'UNE JOURNÉE. CETTE AIDE EST VERSÉE DIRECTEMENT AUX STRUCTURES QUI GÈRENT LES ACCUEILS DE LOISIRS.

SUR NOTRE TERRITOIRE 1 ENFANT SUR 2 ÂGÉ DE 3 À 12 ANS A FRÉQUENTÉ AU MOINS UNE FOIS UN ACCUEIL DE LOISIRS EN 2018 SOIT PLUS DE 3 000 ENFANTS DIFFÉRENTS.

LA JEUNESSE

La politique Jeunesse ARCHE Agglo est généraliste. Elle s'adresse à l'ensemble des jeunes du territoire. ARCHE Agglo se positionne en qualité d'acteur central dans la mise en œuvre de cette politique jeunesse.

- Une politique jeunesse 12-25 ans volontariste, dynamique et multithématique traduites en actions opérationnelles : animation de proximité, prévention, santé, culture, insertion/emploi
- Une politique Jeunesse 12-25 ans généraliste prenant en compte les jeunes dans leur globalité sur tout le territoire
- Une stratégie collaborative et participative s'appuyant sur un réseau d'acteurs jeunesse qui s'étoffe. Le GTSEC (Groupe Territorial

d'Education à la Santé et la Citoyenneté), composé des équipes éducatives des établissements scolaires, de professionnels de la santé, d'éducateurs spécialisés/ de prévention, d'animateurs socioculturels, de professionnels de la culture, de la formation, de l'insertion, du club entreprise ARCADE...

ARCHE Agglo assure un rôle de pilotage et de coordination pour une mise en synergie et en lumière de l'ensemble de ces acteurs oeuvrant pour et avec les publics jeunes.

La politique jeunesse c'est :

- 3 centres sociaux (Tournon-sur-Rhône, Tain l'Hermitage et Saint-Donat sur l'herbasse)
- 9 animateurs de proximité au plus près des jeunes et de leur quotidien (400 jeunes accueillis et accompagnés en 2018)

- 2 Points Information Jeunesse avec des offres de loisirs adaptées choisies par les jeunes et des espaces dédiés à la jeunesse (3 foyers jeunes)
- 2 structures de prévention et de santé jeunesse : avec 2 éducateurs de prévention spécialisée (70 jeunes suivis en 2018), des permanence d'écoute et d'accompagnement des jeunes – PAEJ (100 jeunes suivis) et des actions de promotion de la santé dans les établissements scolaires
- Des acteurs de l'insertion : deux antennes missions Locales (700 jeunes accueillis et suivis)

6 000
JEUNES
COLLÉGIENS ET
LYCÉENS

9
ANIMATEURS
PROFESSIONNELS

2
ÉDUCATEURS
DE
PRÉVENTION

1
POLITIQUE
MULTI-
THÉMATIQUE

1
ÉLU RELAIS
JEUNESSE PAR
COMMUNE

1
RÉSEAU
DE
PARTENAIRES

Les actions 2018

- Evènement jeunesse « Festeens » organisé par et pour les jeunes accompagnés par les secteurs jeunesse des 3 centres sociaux (Tournon-sur-Rhône, Tain l'Hermitage et Saint-Donat-sur-l'Herbasse).
- Action « éducation aux médias » réalisation de courts métrage par les jeunes sur le thème de la rumeur et du harcèlement - 4 groupes de jeunes issus d'établissements scolaires ou des secteurs jeunesse accompagnés.
- Action « prévention Santé »: réalisation d'un court métrage suite au projet K'binamo – recueil de la parole des jeunes dans les établissements scolaires.
- Formations à destination des élus et professionnels jeunesse sur les comportements à risques des jeunes.
- Développement des actions collectives de sensibilisation sur les addictions à destination des jeunes.
- Développement de 2 dispositifs ARCHE Agglo d'aides financières pour les jeunes :
 - Financement des projets de jeunes avec une commission d'attribution composée d'élus
 - Soutien financier d'entrée en formation BAFA.

Les orientations 2019

- Evaluation de l'impact social de l'animation de proximité, proposée par les 3 centres sociaux du territoire
- Organisation d'un temps fort sur la politique jeunesse à destination des élus et institutions financeurs
- Action prévention Santé : formation des professionnels sur la posture éducative à adopter afin de favoriser le bien être des jeunes dans leur scolarité.
- Action éducation aux médias : réalisation sur la thématique de l'identité virtuelle/ identité

LES SÉNIORS/ L'AUTONOMIE

ARCHE Agglo a choisi d'inscrire son action dans cette politique globale d'accompagnement du vieillissement et du handicap. Cette politique est développée en complément des actions départementales en s'appuyant sur des partenariats locaux ou institutionnels.

Les actions 2018

- Développement d'un lieu d'information seniors-autonomie : LISA ; en centralité et en itinérance à l'aide d'un camping-car aménagé.
- Exposition itinérante « Le Musée de Germaine » en collaboration avec France Alzheimer, dans le cadre de la lutte contre la maladie d'Alzheimer.
- Journée des seniors "Bien dans mon corps, bien dans ma tête" en collaboration avec les acteurs du réseau seniors : 18 ateliers, 20 stands, 200 participants.
- Projet "OLA senior" animé par le centre social de Tournon : 200 animations proposées telles que numérique, sortie culturelle, cuisine, gym, prévention...
- 60 séances d'animations dans les maisons de retraites auprès de 800 seniors : seniors et boules de poils, yoga du rire, diapason, Part'Age avec les centres de loisirs.
- Portage de repas à domicile, harmonisation de l'aide (plus de 66 600 repas sur l'ensemble du territoire en 2018).

9 343

PERSONNES
DE 60 À 74 ANS

5 002

PERSONNES
DE + 75 ANS

30 000 €

AIDE POUR
LE PORTAGE
DES REPAS

300

SÉANCES
D'ANIMATION
POUR 3000
SÉNIORS

Les orientations 2019

- Aide financière au répit en partenariat avec Répit Bulle d'Air
- Ouverture d'un espace répit pour les aidants et les aidés
- Lancement du dispositif « Cohabitons »
- Renouvellement de la journée des seniors
- Organisation d'un théâtre forum lors de la journée mondiale Alzheimer

ZOOM SUR UNE ACTION 2018

INTERCOMMUNALITÉ SOCIALE ET COMITÉ INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE, DE LA RÉFLEXION À L'ACTION

FACE À LA TRANSFORMATION DE LA DEMANDE SOCIALE ET L'AUGMENTATION DES BESOINS EN TERME DE SERVICE ET D'ACCOMPAGNEMENT, ARCHE AGGLO S'EST ENGAGÉE DANS UNE DÉMARCHÉ DE RÉFLEXION QUI VISE À DÉFINIR UN PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE ET SON MODE D'ORGANISATION. CETTE DÉMARCHÉ, ACCOMPAGNÉE NOTAMMENT PAR TERRITOIRE CONSEILS ET L'UNION NATIONALE DES CCAS A ÉTÉ CONSTRUITE AVEC UN GROUPE D'ÉLUS COMMUNAUTAIRES ET D'ÉLUS COMMUNAUX EN CHARGE DES CCAS. ELLE A DÉBUTÉ EN SEPTEMBRE 2018 ET DEVRAIT SE TERMINER À LA FIN DU DEUXIÈME TRIMESTRE 2019 ET SE DÉROULE EN 3 PHASES :

CONNAITRE

- 1 TEMPS D'ÉCHANGES ET D'INFORMATIONS SUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE SOCIALE INTERCOMMUNALE ET SUR L'OUTIL CIAS AVEC LES MAIRES, CONSEILLERS D'AGGLOMÉRATION ET LA COMMISSION ACTION SOCIALE EN SEPTEMBRE – 30 ÉLUS PRÉSENTS
- 1 AUTODIAGNOSTIC DE LA SITUATION SOCIALE DU TERRITOIRE PAR LES COMMUNES : QUESTIONNAIRE/CANEVAS DE PERCEPTION ET RESENTIS DES ÉLUS COMMUNAUX SUR LA QUESTION SOCIALE – 20 QUESTIONNAIRES RETOURNÉS

COMPRENDRE, ANALYSER, DECIDER

- 2 ATELIERS FORMATION POUR LES MAIRES, CONSEILLERS D'AGGLOMÉRATION ET LA COMMISSION ACTION SOCIALE – 20 INSCRITS, POUR PERMETTRE :
- LA MAÎTRISE DES NOUVEAUX CONTEXTES DE L'ACTION SOCIALE INTERCOMMUNALE - RÔLE DES CCAS ET CIAS
- LE QUESTIONNEMENT DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DE LA COMPÉTENCE OPTIONNELLE "ACTION SOCIALE" ET LES MISSIONS À CONFIER AU CIAS
- LA DÉFINITION DES ORIENTATIONS DU NOUVEAU PROJET SOCIAL DE L'AGGLOMÉRATION

S'ENGAGER

UNE RESTITUTION ET UN TEMPS DE DÉCISION POLITIQUE

LE NUMÉRIQUE

L'usage du numérique est devenu indispensable pour accomplir notamment des démarches administratives. Beaucoup de personnes ne maîtrisent pas cet outil, parce qu'elles ne disposent parfois pas de l'équipement nécessaire, ou plus souvent parce qu'elles ne se sentent pas en capacité de l'utiliser seules. UNE DES MISSIONS DES ANIMATEURS MULTIMÉDIA D'ARCHE AGGLO EST DE PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT À LA DÉCOUVERTE DU NUMÉRIQUE, POUR RENDRE LES PUBLICS AUTONOMES. La transformation numérique sera réussie si elle est conduite avec l'ambition de rendre l'égalité aux territoires, et aux usagers vis-à-vis de l'accès aux services publics, dans un souci d'inclusion des publics empêchés.

Les actions 2018

- Initiations au numérique tout public
- Ateliers pour les seniors (avec le centre socioculturel et l'EHPAD de Saint-Félicien)
- Organisation de stages thématiques, Mix DJ (avec présentation à la Fête de la Musique) et Dessin/Peinture numérique
- Organisation d'un stand EPN ARCHE Agglo et présentation des animations numériques pour le public senior, au forum Journée des Seniors, organisé par le service Seniors et Autonomie.
- Participation au week-end « Fête de la Science » de Saint-Jean-de-Muzols
- Définir un nouveau projet numérique de territoire, réflexion accompagnée par CAP RURAL
- Des expositions en collaboration avec la Médiathèque et la commune de Saint-Jean-de-Muzols

Les orientations 2019

- Accompagner l'accès au numérique
- Développer la mobilité des services, offrir une réponse de proximité
- Accompagner les usagers dans le cadre de la dématérialisation des démarches administratives
- Organiser des ateliers numériques à destination des seniors dans les centres multimédia et en proximité sur les communes, en collaboration avec le service Seniors et Autonomie
- Organiser des ateliers numériques à destination des assistants maternels en collaboration avec le service RAM
- Proposer des ateliers numériques pédagogiques pour les jeunes des Accueils de loisirs de Tournon et Saint-Félicien (accueils de loisirs ARCHE Agglo)

2

PÔLES DE SERVICE NUMÉRIQUE

2

MÉDIATEURS NUMÉRIQUES

1

PROGRAMME D'ACTIONS COMMUN

LA CULTURE ET LE SPORT

L'école de musique du Pays de l'Herbasse

Basée à Saint-Donat-sur-l'Herbasse, elle accueille des élèves de tout le territoire avec une priorité pour les enfants.

L'équipe pédagogique est composée de 14 enseignants, tous diplômés et spécialisés dans leur discipline. La formation, composée de deux cycles d'études précédés ou non de une à deux années d'éveil musical, est proposée pour 10 instruments : piano, saxophone, violon, trompette, clarinette, guitare, trombone, guitare électrique, flute traversière, batterie. Elle est complétée par différents ateliers de pratique collective (jazz, rock, guitare, percussion....) et 2 orchestres.

Les enfants sont accueillis à partir de l'âge de 4 ans.

Des concerts donnés par les élèves rythment la vie de l'école de musique tout au long de l'année.

Une semaine de portes ouvertes permet à tous de découvrir les instruments enseignés et de rencontrer les enseignants.

L'école de musique fait partie du schéma du réseau des écoles de musique de la Drôme et est conventionnée avec le Département.

100

ÉLÈVES

10

INSTRUMENTS ENSEIGNÉS

16

CONCERTS OUVERTS AU PUBLIC

L'Espace des Collines Saint-Donat-sur-l'Herbasse

L'Espace des Collines à Saint-Donat-sur-l'Herbasse fut une nouvelle fois le théâtre de la vie culturelle locale : cinéma, conférences, spectacles, lotos, repas dansant...

ARCHE Agglo y a proposé comme chaque année une programmation culturelle variée et tout public. En 2018-2019, Philippe Laval, Piano Furioso, Sandrine Alexi/ Gerald Dahan et pour finir une pièce de théâtre : Les hommes se cachent pour mentir.

L'Espace des Collines a accueilli 64 manifestations de tous types hors cinéma: concerts /théâtre/loto/conférences... avec notamment des événements marquant comme les Monstrueuses rencontres de Théâtre qui accueillent plus de 800 enfants, le marché aux truffes et produits du terroir qui valorise les producteurs du territoire.

L'Espace des Collines est aussi le lieu de rendez-vous des cinéphiles en proposant une programmation hebdomadaire. Cette année, ce fut 260 séances programmées et 10300 entrées, incluant le public scolaire.

La salle est utilisée également par les collèges sur plus de 80 demi-journées dans le cadre du sport scolaire.

2 200

SPECTATEURS DE LA SAISON CULTURELLE

10 300

ENTRÉES CINÉMA

64

MANIFESTATIONS HORS SAISON CULTURELLE ET CINÉMA

L'ANNÉE 2018 A ÉTÉ CONSACRÉE À LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET CULTUREL ET D'UN PROJET SPORTIF QUI SERA SON ABOUTISSEMENT EN 2019.

Au-delà d'actions concrètes qui seront mises en œuvre, il s'agira de bâtir un projet global réfléchi sur une durée pluriannuelle envisageant la culture et le sport comme de réels moteurs de développement de l'espace territorial.

Ce projet :

- s'inscrit dans une dynamique de développement local ;
- participe à l'attractivité de notre territoire ;
- est un facteur de développement économique et durable ;
- est générateur de cohésion et de liens sociaux.

CULTURE 2018-2019

Pour ARCHE Agglo, s'impliquer et s'investir dans les champs des politiques culturelles, c'est investir pour l'avenir de son territoire, de sa population sur la base d'enjeux multiples, croisés et complémentaires : cohésion sociale, réussite éducative, éducation, vivre ensemble... L'intercommunalité est un échelon territorial pertinent pour penser la vie culturelle d'un territoire comme ARCHE Agglo. Il permet une action coordonnée et pensée à une échelle qui offre une qualité de propositions et des moyens partagés. ARCHE Agglo élabore une politique culturelle de territoire avec l'accompagnement du cabinet ABCD. La validation des axes stratégiques et du schéma d'action devrait intervenir à la fin du second semestre 2019.

Des champs culturels apparaissent déjà prioritaires :

- **La lecture publique** se concrétise avec la signature d'un Contrat de Lecture Publique avec la DRAC et les deux départements de Drôme et d'Ardèche. Ce plan prévoit notamment la coordination du réseau d'acteurs et le développement de 3 équipements : une médiathèque à Tournon-sur-Rhône avec deux équipements relais à Saint-Donat-sur-l'Herbasse et Saint-Félicien
- **L'éducation artistique et culturelle (EAC)** : ce parcours EAC conjugue l'ensemble des connaissances acquises, des pratiques expérimentées et des rencontres organisées dans les domaines des arts et de la culture dans une complémentarité entre les temps scolaires, périscolaires et extra scolaires. Ce parcours contribue pleinement à la réussite et à l'épanouissement des enfants, des jeunes et des adultes. Une 1ère convention EAC de cofinancement bi-départementale signée avec nos partenaires institutionnels pour 3 ans.
- **L'enseignement artistique (pratique musicale)** apparaît comme une opportunité pour l'agglomération de se doter d'un projet de territoire d'enseignement. Enjeu majeur, cette thématique devra faire l'objet en 2019 d'une étude approfondie en collaboration avec les communes et les partenaires institutionnels pour étudier la faisabilité de ce projet et les conditions de mise en œuvre.

SPORT 2018-2019

Étude

ARCHE Agglo élabore une politique sportive de territoire avec l'accompagnement du cabinet Pluricité.

Cette étude débutée au mois de mars 2018, devrait se terminer au cours du deuxième trimestre 2019 et se déroule en 3 phases :

- l'état des lieux et un diagnostic du territoire,
- l'élaboration du projet sportif et la création du plan d'action,
- la validation politique et la restitution.

Elle s'appuie sur :

- une enquête auprès des habitants 500 retours,
- une enquête à destination des associations plus de 100 réponses,
- 3 réunions territoriales, 40 participants et + de 30 communes représentées,
- une vingtaine d'entretiens individuels,
- l'organisation des assises du sport : 80 participants.

Agenda sportif

L'agenda sportif en 2018 a aussi été marqué par :

- la première Fête du sport organisée le 22 septembre sur le site de l'espace aquatique Linaë pour découvrir plus de 30 disciplines différentes avec 22 associations participantes,
- la mise à disposition gratuite de 4 minibus à destination des clubs sportifs pour les équipes de jeunes et des accueils de loisirs durant les vacances scolaires : + de 40 000 kms parcourus pour + de 60 clubs

ARCHE AGGLO LA SPORTIVE

16 500 LICENCIÉS

14 600 PRATIQUANTS LIBRES

250 ASSOCIATIONS

41 EMPLOIS SPORTIFS ASSOCIATIFS

263 ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

83 FÉDÉRATIONS DONT :

- FOOTBALL : 15.1 % DES LICENCIÉS
- TENNIS : 5.8 %
- BASKET : 5.7 %
- ÉQUITATION ET RUGBY : 3.7 %
- SPORT BOULES : 3.2 %

LES RIVIÈRES ET L'ENVIRONNEMENT

LES RIVIÈRES

ARCHE Agglo organise la gouvernance et se structure pour mettre en œuvre la compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations), obligation pour les agglomérations depuis le 1^{er} janvier 2018.

Les actions 2018

- **La compétence Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et la Prévention contre les Inondations (GEMAPI)** : poursuite de l'étude d'accompagnement à la prise de compétence GEMAPI. Dans ce cadre la création d'un syndicat sur le bassin du Doux est envisagée à l'horizon 2021.
- **Deux procédures contractuelles majeures** pour fédérer les acteurs autour de cette compétence et financer deux programmes d'action ambitieux :
 - Programme d'Action et de Prévention des Inondations : PAPI « Veaune, Bouterne et petits affluents du Rhône ». Programme d'action à engager sur 5 ans, validé par le Comité d'agrément de Bassin en juin 2018 et par la Commission Mixte Inondation en décembre 2018. Financement : État et Agence de l'eau
 - Contrat de rivière Doux Mialan Veaune Bouterne et petits affluents du Rhône et de l'Isère. Programme d'action de 7 ans sur la période 2017-2023, signé avec l'ensemble des partenaires en décembre 2017.
- **Plan de Gestion de la Ressource en Eau Doux-Mialan** : l'objectif est la définition d'un plan d'actions pour permettre des économies d'eau par tous les usagers, sur 5 ans (2018-2022), en ayant des indicateurs et objectifs chiffrés.
- Amélioration de la connaissance des prélèvements agricoles, industriels et des collectivités ;
- Installation de 4 stations de mesure des débits d'étiage (basses eaux) sur Duzon, Daronne, Veaune, Bouterne;
- Recensement des retenues collinaires et barrages du bassin versant du Doux ;
- Mise en place d'un suivi des objectifs hydrologiques (suivi des débits) et quantitatifs (suivi des prélèvements).
- **Campagne de sensibilisation scolaire année 2018 – 2019** (action contrat de rivière). Sensibilisation de 77 classes maternelles et élémentaires du territoire aux rivières et à l'environnement lors de sessions en classes et sur le terrain.
- **Projets de protection contre les inondations** : travaux de confortement des digues du Doux (Tournon-sur-Rhône, Saint-Jean-de-Muzols) engagés en 2018 et projets sur Veaune-Merdarioux, Bouterne, Rionne, Torras : suivi des missions de maîtrise d'œuvre, acquisitions foncières et sensibilisation des acteurs locaux.
- **Suivi de la qualité des milieux aquatiques** : réalisation d'un suivi de la qualité des cours d'eau sur 117 stations sur l'ensemble du territoire du contrat de rivière « Doux Mialan Veaune Bouterne petits affluents du Rhône et de l'Isère ». lors de 4 campagnes sur l'année 2018
- **Travaux d'entretien de la végétation en bordure de rivière**

Les orientations 2019

- Mise en œuvre de la compétence GEMAPI : gestion des cours d'eau, des digues et barrages
- Mise en œuvre des actions inscrites au contrat de territoire
- Mise en œuvre des travaux hydrauliques inscrits au PAPI et poursuite des travaux engagés : Veaune/Merdarioux, Bouterne, digues du Doux (Tournon-sur-Rhône, Saint-Jean-de-Muzols)
- Poursuite de la sensibilisation-éducation à l'environnement
- Conformité des ouvrages hydrauliques classés
- Harmonisation des plans communaux de sauvegarde et réalisation d'exercices de gestion de crise "Inondation"
- Diminution de la vulnérabilité des habitations, activités économiques et bâtiments publics
- Poursuite des programmes d'entretien des boisements de berges
- Poursuite des travaux de restauration du fonctionnement naturel des rivières
- Établir la gouvernance de la compétence GEMAPI
- Engagement des travaux de protection contre les crues

L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

ARCHE Agglo a harmonisé le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), tant d'un point de vue technique (rédaction du règlement de service, contrôles des systèmes d'assainissements, suivi des programmes de réhabilitation) que financier (harmonisation du montant et du mode de facturation) sur la totalité du territoire de ARCHE Agglo.

ARCHE Agglo prépare le transfert de la compétence Eau Assainissement et Gestion des eaux pluviales urbaines au 1er janvier 2020.

Les orientations 2019

- Étude des conditions techniques, financières et politiques de la prise de compétences obligatoires « Eau et assainissement » en 2020
- Définition des contours de la compétence Eau pluviale et état des lieux des systèmes « eaux pluviales »
- Maintien de la qualité du service ANC sans augmentation du coût pour l'utilisateur malgré une baisse programmée des subventions de l'Agence de l'Eau

L'AGRICULTURE

ARCHE Agglo est un territoire à dominante rurale avec 20 000 ha cultivés (soit 40 % de sa superficie) et près de 650 exploitations agricoles présentant une grande diversité de productions : arboriculture, viticulture, élevage, maraichage et grandes cultures.

L'Agglo, avec l'appui de ces partenaires techniques, financiers et institutionnels, accompagne des projets en faveur d'une agriculture dynamique et respectueuse de l'environnement.

Les actions 2018

Agriculture, environnement, alimentation

- Signature d'une convention cadre de partenariat pour 3 ans avec les Chambres d'Agricultures Ardèche et Drôme sur des enjeux partagés : préservation du foncier, installation-transmission des exploitations agricoles, maintien et développement du potentiel économique de l'agriculture, approvisionnement local / alimentation / agritourisme, environnement et agro-écologie.
- Valorisation agricole d'une partie des déchets verts de la collectivité : mise en place d'un suivi quantitatif et qualitatif afin de pérenniser cette filière d'économie circulaire.
- Accompagnement d'un projet collectif d'aire de lavage-remplissage des pulvérisateurs.
- Comité Local à l'Installation en Ardèche: travail partenarial avec la chambre d'agriculture 07, la DDT, et les référents des communes: 5 rencontres,

cartographie du foncier agricole concerné par un départ à la retraite dans les 5 ans à venir (2300 ha), mise en relation des porteurs de projets avec les cédants.

- Mise en place d'un groupe de travail spécifique sur l'agriculture et l'alimentation afin de partager un diagnostic initial et d'identifier des leviers pour atteindre les objectifs de la Loi Egalim en restauration collective : 50 % de bio ou local d'ici à 2022.

Démarche « zéro pesticide »

- Accompagnement à la réalisation de 32 plans de désherbage communaux et bilan à un an. Commande groupée de matériel de désherbage alternatif pour les communes.
- Formation des agents communaux à la gestion différenciée des espaces verts : 37 agents formés.
- Conception de panneaux "commune zéro pesticide" pour les 41 communes.
- Animation de trois réunions publiques lors de la semaine des alternatives aux pesticides.
- Formation d'une quarantaine de jardiniers amateurs lors de 3 journées animées par Terre Vivante.

Lutte contre les espèces invasives nuisibles en agriculture :

- Frelons asiatiques : convention de partenariat avec les groupements de défense sanitaire Drôme et Ardèche pour le financement de la destruction des nids chez les particuliers et sur le domaine public : 91 nids détruits sur la totalité du territoire, 36 en Drôme, 55 en Ardèche.
- Ambroisie : animation du réseau des référents ambroisie communaux avec l'appui de l'ARS, arrachage le long des cours d'eau, communication, sensibilisation scolaire Capt'ain Allergo dans 6 classes en partenariat avec l'IREPS

Les orientations 2019

- **Renouvellement des générations en agriculture** : mise en place du dispositif d'aide directe à l'installation, poursuite des travaux du Comité Local à l'Installation.
- **Transition écologique** : accompagner les changements de pratiques pour limiter les impacts sur la qualité de l'eau et s'adapter au changement climatique
- **Stratégie alimentaire locale** : enquête sur le développement des circuits courts, communication et valorisation des produits locaux, accompagnements des communes volontaires pour développer l'approvisionnement bio et local en restauration collective, campagne pédagogique sur l'année scolaire 2019-20 sur l'agriculture et l'alimentation & la réduction du gaspillage alimentaire.
- **Poursuivre la lutte contre les espèces invasives nuisibles.**

LES MILIEUX ET ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

En assurant l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de plans de gestion pluriannuels, ARCHE Agglo contribue à préserver et à valoriser les milieux naturels, en concertation avec de multiples partenaires (élus, propriétaires, associations naturalistes, représentants du monde agricole, de la chasse et de la pêche, usagers de sports de pleine nature, acteurs du Tourisme...).

Deux grands objectifs sont visés :

- L'amélioration des connaissances, le suivi et la préservation du patrimoine naturel
- L'accueil maîtrisé du public, la sensibilisation et la communication

Sur notre territoire 13 sites naturels font l'objet de gestion concertée dont 7 sont classés Espaces Naturels Sensibles (ENS) pour leur caractère remarquable auprès des Départements de la Drôme et de l'Ardèche. L'ensemble de ces espaces concerne 20 communes sur les 41 qui constituent notre territoire.

Les actions 2018

- ENS Massif de Pierre-Aiguille à Crozes-Hermitage: réalisation du sentier d'interprétation « Balade à tous les vents », inauguré en mars 2018. Sept stations ludiques et interactives permettent de découvrir la faune, la flore et l'évolution des paysages sur le site.
- ENS Gorges du Doux-Duzon-Daronne (3D) : étude portant sur la conception de portes d'entrée de site sur les 10 communes de l'ENS et la mise en valeur de stations et sentiers découvertes : site de Mordane (St-Barthélémy-Plain), boucles de Morens (Etables) et Maçon-Gouny (Lemps). Fête de la biodiversité avec une journée d'animations nature grand public dans le village et des voyages commentés à bord du vélorail à Boucieu-le-Roi.
- ENS Etang du Mouchet à Chavannes : fête de la nature autour de l'écoute et l'identification des chants d'oiseaux et l'inventaire des papillons de nuit.
- ENS Marais des Ulèzes à Saint-Donat-sur-l'Herbasse : ateliers de construction de nichoirs et balades découvertes autour de l'installation de gîtes à espèces cavernicoles (mésanges, chouettes, chauves-souris).
- Milieux alluviaux du Rhône: Plantations d'arbres et ar-

bustes à l'étang des Goules par des élèves du Collège-Marie-Curie à Tournon-sur-Rhône. Conception en interne de panneaux pédagogiques présentant la faune et la flore présente au lac des Pierrelles à Mauves.

Les orientations 2019

- Poursuite des actions engagées sur les ENS permettant une gestion durable de l'ensemble des sites
- Engagement dans la mise en œuvre d'un programme d'actions global de préservation et de mise en valeur des milieux alluviaux du Rhône
- Déploiement de la Fête de la biodiversité : le rendez-vous nature pour tous !
- Création d'un nouveau site internet, participatif, dédié à la découverte des espaces naturels du territoire
- Développement des sciences participatives : plus d'une centaine de contributeurs locaux bénévoles
- Labellisation Tourisme et Handicap du sentier découverte autour de l'Étang du Mouchet
- Élaboration du Plan de Gestion des Milieux alluviaux du Rhône
- Classement de 3 sites naturels en ENS dans la Drôme: Pierre-Aiguille, Marais des Ulèzes, Bassin des Musards et Plaine Saint-Georges

L'ÉNERGIE ET LE CLIMAT

À travers l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et la candidature à la démarche Territoire à Energie POSitive (TEPOS), ARCHE Agglo souhaite se doter d'une politique ambitieuse visant à réduire les consommations énergétiques du territoire, augmenter la production d'énergie renouvelable, et adapter le territoire aux effets du changement climatique.

Les actions 2018

- Lauréat de l'appel à projet « Méthode de sensibilisation destination TEPOS » ; des ateliers participatifs avec les élus et acteurs locaux ont été organisés en Janvier 2018, afin de proposer des orientations et pistes d'actions pour la démarche de construction du PCAET.
- Participation à la semaine de transition en septembre organisée par le Département de l'Ardèche, pour préfigurer le Contrat de Transition Ecologique.
- Recrutement d'un groupement de bureaux d'études qui accompagnera la construction du PCAET et de la démarche TEPOS.

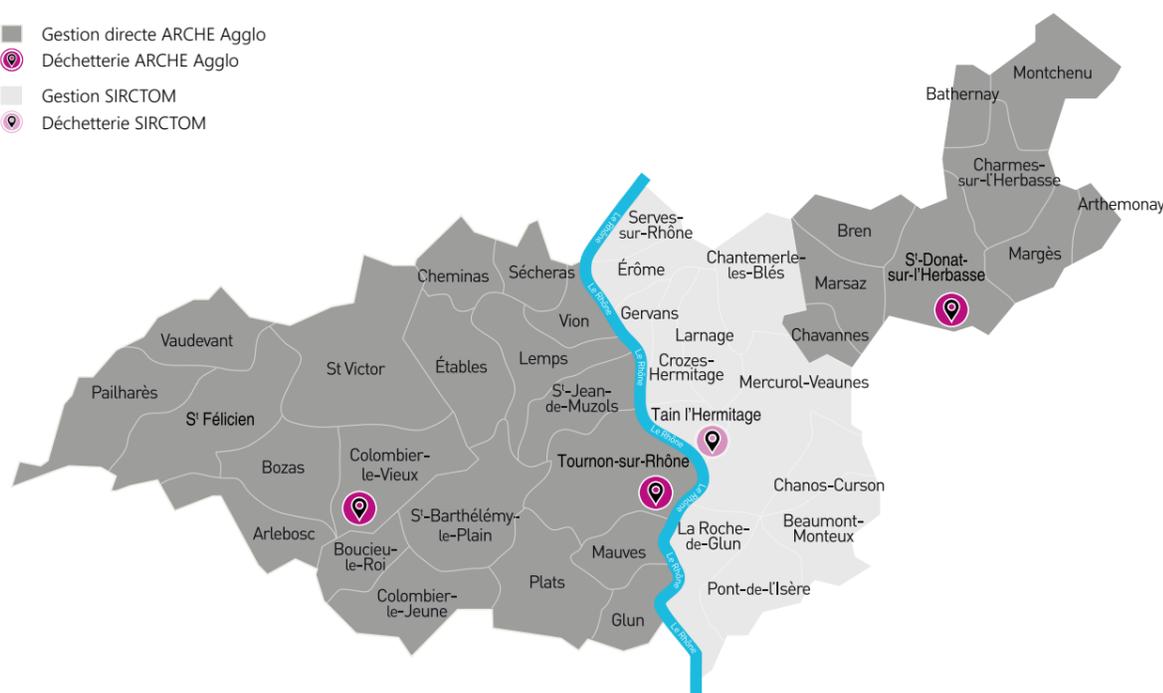
Les orientations 2019

- Réalisation du diagnostic, définition de la stratégie et du plan d'actions du PCAET. Dépôt du dossier pour renouveler la labellisation TEPOS.
- Mobilisation des acteurs du territoire autour des enjeux de la transition écologique.
- Implication dans les actions du Contrat Transition Écologique.

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

L'ensemble du territoire est desservi en apport volontaire. Il est équipé de conteneurs semi enterrés et/ou conteneurs enterrés, colonnes aériennes de tri sélectif et de bacs roulants-ordures ménagères. La partie traitement de la compétence a été déléguée au SYTRAD pour les ordures ménagères et le tri issu des collectes sélectives (hors verre).

- Gestion directe ARCHE Agglo
- 📍 Déchetterie ARCHE Agglo
- Gestion SIRCTOM
- 📍 Déchetterie SIRCTOM



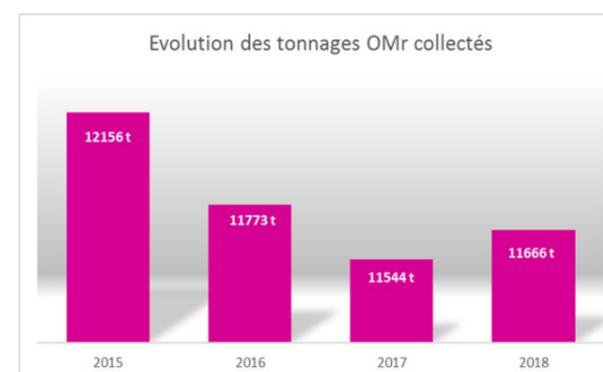
Les ordures ménagères

Un des principaux objectifs de la loi LTECV (loi de Transition Énergétique pour la Croissance verte) est la baisse de production des ordures ménagères.

Depuis 2015, le volume d'ordures ménagères produit sur notre territoire était en diminution (- 5 % entre 2015 et 2017). L'année 2018 s'est traduite par une légère augmentation de 1% en volume. Toutefois ramenée à la hausse de la population la production par habitant est en diminution elle est passée de 208 kg/an/habitant à 204 kg/an/habitant soit une baisse de 1.9 %

Ce chiffre positionne ARCHE Agglo dans le peloton de tête des collectivités membres du SYTRAD les plus vertueuses en la matière. La meilleure performance étant de 181 kg/an/habitant et la plus mauvaise de 260 kg/an/habitant

Les efforts engagés pour intensifier le tri, multiplier les filières de recyclage en déchèterie doivent être amplifiés.



La collecte sélective

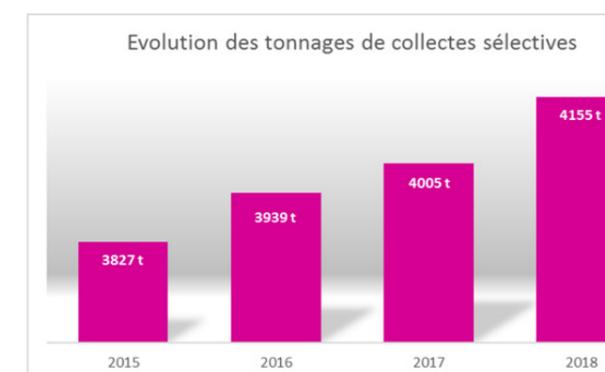
La collecte sélective est organisée en points d'apport volontaire équipés de conteneurs permettant de séparer les corps plats (cartonnettes, magazines...), les corps creux (flacons, bouteilles plastiques, boîtes de conserves...).

Depuis 2015, les volumes collectés sont en hausse constante avec plus 4.6 % entre 2015 et 2017. Avec 4 155 tonnes annuelles soit près de 73 kg/an/habitant cette tendance s'est accrue en 2018 avec une augmentation de 3.7 % des tonnages collectés

Détail par flux :

- 1 992 tonnes de verres (35 kg/hab/an)
- 1 646 tonnes de papiers cartonnettes (29 kg/hab/an)
- 517 tonnes d'Emballages (9 kg/hab/an)

Le tonnage des collectes sélectives représente 35 % des ordures ménagères collectées.



Les déchèteries

ARCHE Agglo propose à la population l'accès à trois déchèteries dont elle a la gestion directe (Tournon-sur-Rhône, Saint-Donat sur l'Herbasse et Colombier-le-Vieux) et une déchèterie gérée par le SIRCTOM (Mercuriol-Veaunes).

Dans les déchèteries gérées par ARCHE Agglo, de nouvelles filières sont proposées :

- Les pneumatiques : le transport et le traitement sont gratuits pour la collectivité qui ne paye que la location des contenants si nécessaire. Les pneumatiques en bon état partent en réemploi (occasion ou rechapage) les autres sont recyclés soit en valorisation énergétique soit en valorisation matière (terrain de sport synthétique, matériaux sous-chaussée,...). 23 tonnes collectées en 2018
- Les polystyrènes : collectés en big-bag (gros sac). Les polystyrènes sont regroupés sur une plateforme à Portes-lès-Valence, broyés, puis compactés pour retourner dans une filière de reconditionnement (nouveau polystyrène).
- Les meubles dans le cadre d'un partenariat avec l'eco-organisme, Eco-mobilier. Mise à disposition gratuite des bennes, collecte et recyclage gratuit des meubles, soutien de 20 € par tonne collectée de meubles. Les meubles sont recyclés en fonction de la nature des matériaux les composant. Colombier le vieux : 60 tonnes / Tournon 168 tonnes / St Donat 154 tonnes soit en tout 382 tonnes de meubles valorisés ou 11 Kg de meubles par habitants.

2018

rapport d'activité **ARCHE Agglo** 2018

Directeur de la publication : Frédéric Sausset
Éditeur : Communauté d'agglomération ARCHE Agglo
Imprimeur : Impressions modernes
Date de parution : septembre 2019

ARCHE Agglo - BP103
07305 Tournon-sur-Rhône cedex
04 26 78 78 78 - accueil@archeagglo.fr

WWW.ARCHAEAGGLO.FR

D'ARDÈCHE EN HERMITAGE

